

# Qui aurait osé douter de Jean Drapeau !

par Gilles Boivin

Rome, 1966. Jean Drapeau demande les Jeux olympiques de 1972. Echee, Munich les obtient. Mai 1972. Jean Drapeau demande aux membres du Comité international olympique: "Osez-vous douter sérieusement de la capacité de Montréal d'organiser les Jeux?"

La méthode réussit, et Montréal organisera les Jeux de 1976. Il est accueilli dans l'euphorie générale, d'autant plus qu'il promet des Jeux modestes et sans déficit. Le budget total ne dépasserait pas \$310 millions, et la vente "d'objets" olympiques couvrirait toutes les dépenses.

Le fédéral autorise l'émission de timbres et de monnaies commémoratives, mais prévient le maire que ce sera tout. En 1973, le CIO accepte le dossier présenté par le COJO malgré de forts doutes sur la capacité de Montréal à s'en sortir.

Puis, en août 1974, le stade conçu par l'architecte français Roger Taillibert commence à prendre forme, pour aussitôt voir sa construction perturbée par les grèves. Le déficit gonfle à vue d'oeil,

entretiens, mais le maire résiste à toutes les commissions parlementaires québécoises jusqu'en novembre 1975. Le gouvernement Bourassa jugea alors qu'il fallait freiner les ardeurs du maire, le déficit atteignant \$900 millions.

La nouvelle Régie des installations olympiques décide de retarder la construction du toit et du mât du stade. Les Jeux coûteront quand même plus d'un milliard, et les contribuables québécois et mont-réalais paieront encore quand les Jeux de Moscou, en 1980, seront terminés...

## Le linge sale

Mais les québécois, eux, devront demain laver une bonne brassée de linge sale. Quatre années de pérégrinations olympiques ont laissé derrière elles un dossier dont plusieurs aspects laissent sérieusement songeur.

Pendant trois ans, le maire de Montréal, a soutenu envers et contre tous que les Jeux de Montréal seraient "modestes" et même qu'il

s'autofinanceraient. Il est difficile aujourd'hui de trouver une seule raison valable au retard que le gouvernement Bourassa a mis à mettre un terme aux facéties du maire Drapeau.

Survenue à la toute dernière minute, son intervention en catastrophe aura causé des maux de tête superbes aux dirigeants de la Régie des installations olympiques qui avaient été investies de la tâche de sauver "l'honneur du Québec". Le Comité de contrôle des coûts des Jeux, dont était membre l'actuel président de la CIO, M. Claude Rouleau, avait pourtant sonné l'alarme dès le printemps de 1975.

Ce n'est qu'en novembre que le premier ministre Bourassa se décidait finalement à faire face au tandem Drapeau-Taillibert. Il a par la suite soutenu à plusieurs reprises devant la presse que son gouvernement n'avait pas été avisé des dangers que couraient les Jeux. Il est difficile aujourd'hui d'accepter une telle explication, d'autant plus que le ministre responsable du

dossier à l'époque, M. Fernand Lalonde, siégeait lui aussi sur le Comité de contrôle.

## Les excuses de Drapeau

Au début de la semaine, le maire Drapeau fournissait à cette situation une explication qui, si elle était vérifiée et vérifiable, ne contribuerait certes pas à relever l'image du gouvernement Bourassa.

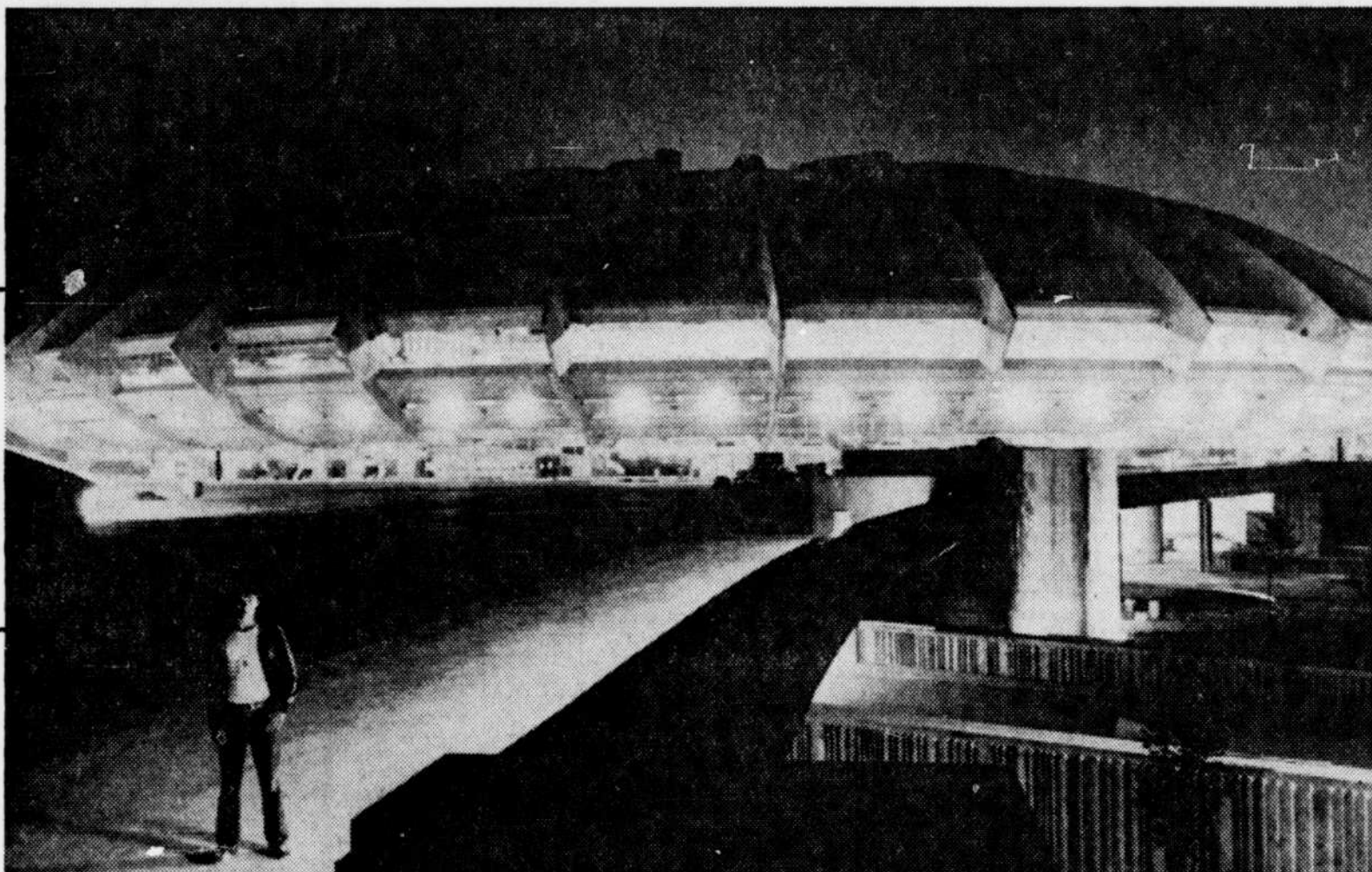
Selon le premier magistrat de Montréal, ce n'est nul autre que lui-même qui aurait rédigé un avant-projet de loi pour créer la RIO. Projet que le gouvernement aurait accepté avec quelques modifications de détails, ajoute le maire Drapeau sans aucune vergogne.

Mais cette déclaration du maire Drapeau, ajoutée à ses allusions au fait qu'il aurait été berné par ses conseillers et entrepreneurs généraux, marquent également le début d'une grande dérobade. Le maire a même déclaré à un hebdomadaire anglophone que dès 1974, il savait que ça n'allait pas bien du tout.

La hâte qu'a mis le ministère de la Justice à prendre des procédures juridiques contre les constructeurs du Village olympique, les Entreprises Zarolga, place sous le "sub judice" un projet qui aura coûté près de \$100 millions, soit plus du triple des prévisions.

Quant à la commission parlementaire promise par le premier ministre Robert Bourassa, il est bien difficile de croire qu'elle fera jaillir la vérité. Trois commissions parlementaires n'ont même pas réussi à endiguer la catastrophe financière. En quatre ans, le coût des "jeux modestes" du maire Drapeau aura tout simplement quintuplé sans que nos parlementaires ne parviennent même à ébranler sérieusement la popularité du maire de Montréal.

Les Québécois, défrayeront le coût des rêves grandioses du tandem Drapeau-Taillibert...Aujourd'hui, c'est le maire de Montréal que l'on applaudissait dans l'enceinte du stade...



# Les secrets olympiques d'un petit pays

par Jacques Drapeau

MONTREAL — Psychose aux Jeux olympiques de Montréal.

Les athlètes de la République démocratique d'Allemagne sèment à tout vent la plus profonde inquiétude au sein des grandes puissances du sport amateur mondial.

Un petit pays de 17 millions d'habitants, le plus riche du bloc socialiste, qui s'apprête à faire la barbe aux géants comme l'Union soviétique et les Etats-Unis. Certains experts prétendent, en effet, que l'Allemagne de l'Est pourrait rafler jusqu'à 35 médailles d'or aux Jeux de Montréal ce qui lui permettrait sans doute de dominer tous ses autres concurrents.

Mais il faut voir comment la République démocratique allemande s'y est prise, depuis 1973, pour préparer ce cauchemar et provoquer cette hantise à Montréal.

Jamais, dans le passé, la RDA n'avait ouvert ses portes à des journalistes étrangers. Surtout pas pour visiter le célèbre centre d'entraînement de Leipzig où l'on prépare, dans le plus grand secret, l'élite du sport.

## Des bribes d'information

Puis, soudain, quelques permissions furent accordées. Et plus curieusement encore, des journalistes canadiens et américains sont du nombre. Le dernier en lice, Jerry Kirshenbaum, publie un long document dans le magazine américain à fort tirage "Sports Illustrated", édition de juillet.

C'est le coup de grâce!

Les athlètes canadiens et américains n'arrêtaient plus maintenant de nous parler de ces monstres est-allemands capables de réaliser les exploits les plus magiques. Les mastodontes du sport mondial sont tombés tête première dans le piège: propager les

beaux côtés du fulgurant développement du sport en RDA de manière à laisser croire à leur invincibilité.

Les révélations, souvent bouleversantes, contenues dans les articles qui nous sont finalement parvenus, ne laissent finalement personne indifférent. L'athlète d'un autre pays est ébranlé avant même d'entendre le signal de départ de sa compétition.

Voyons le genre d'informations qu'a laissé filtrer l'Allemagne de l'Est depuis trois ans:

"Chaque mois, les sportifs de pointe de la RDA se rendent à l'école supérieure de culture physique de Leipzig afin que soient contrôlés leur état de santé et leur progression. Parmi les bâtiments les plus imposants se trouve un hall d'entraînement dont les pistes d'élan et les aires de lancer sont placées sur des plates-formes surélevées afin que chaque mouvement des athlètes qui y évoluent puisse être disséqué."

"Des électrocardiogrammes sont effectués pendant l'effort. Les diverses mesures effectuées sont traitées par un ordinateur qui effectuera alors une analyse détaillée de la santé et de la technique de l'athlète."

"Pour les besoins de la natation a été dessinée une citerne dans laquelle l'eau circule à vitesse contrôlée de façon qu'un nageur se propulsant à contre-courant soit contraint de produire un effort maximal pour ne pas être emporté."

## Priorité au sport

"Cinq pour cent de la masse des travailleurs ou 300.000 personnes occupent des postes d'entraîneurs ou d'officiels en sport."

"Vingt pour cent de la programmation à la télévision est-allemande, va au sport."

"Le peuple, en République démocratique allemande, est tellement bien entraîné que le gouvernement s'est vu forcé d'introduire sur le marché une quantité considérable de produits diététiques."

"Cri d'alarme en RDA. On s'est aperçu que 50 pour cent des jeunes de 18 ans fumaient occasionnellement. Devant cet état de chose, de plus en plus d'établissements commerciaux ont suspendu la vente de la cigarette, surtout dans la région de Leipzig".

"En République démocratique d'Allemagne, il n'existe aucune montagne qui fasse plus de 4.000 pieds de hauteur. Et pourtant, ce pays constitue maintenant l'une des grandes puissances du saut à ski. C'est que les dirigeants du sport ont trouvé le moyen de mener un bon entraînement sur une surface synthétique faite de plastique. On offre ainsi l'illusion de travailler sur une mince couche de neige."

"Les coureurs de bobsled d'Allemagne de l'Est figurent parmi les meilleurs au monde, aujourd'hui, parce qu'ils ont trouvé plus profitables de s'allonger dans le véhicule en conduisant avec les pieds plutôt qu'avec les mains."

## Disciplines olympiques

Les résultats obtenus par les athlètes d'Allemagne de l'Est au cours des derniers mois ont matière à faire frémir les plus puissants.

Cette petite note émise à Berlin n'a rien de rassurant:

"Depuis 1964, les nageurs et nageuses d'Allemagne de l'Est ont fracassé 112 records du monde dont 69 depuis le 1er janvier 1973. Pas moins de 79 de ces records ont été obtenus par des femmes dont 16 au cours des derniers championnats de la RDA" (juin 1976).

Ce petit pays, le seul à avoir inscrit le sport dans sa constitution détient la suprématie mondiale en natation féminine, en aviron, en canot, en handball, sans parler des récentes coupes d'Europe acquises en

piste et pelouse, aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

La RDA ne manque jamais de rappeler au monde entier qu'elle aligne la femme la plus rapide du monde sur terre, Renate Stecher, et la femme la plus rapide du monde dans l'eau, Kornelia Ender.

L'Allemagne de l'Est devent actuellement sept marques mondiales dans les 15 épreuves féminines de piste et pelouse au programme des Jeux olympiques et 12 des 13 en natation féminine.

Au classement des meilleures performances mondiales de l'année en athlétisme féminin, en tenant compte des huit meilleurs temps mondiaux de l'année dans les diverses épreuves, la RDA occupe 47 des 96 places. Cela revient à dire que la RDA tient à elle seule le reste du monde...

## Pauvre Canada

Le Canada, avec ses millions injectés au cours des dernières années pour rattraper le temps perdu, avec son milliard et demi pour se donner un parc olympique de rêve, sera balayé du revers de la main par ces athlètes mieux entraînés de la RDA.

A Munich, le Canada avait arraché cinq médailles seulement. A Montréal, chacune des médailles aura coûté une petite fortune.

Alors qu'en Allemagne de l'Est, on prépare déjà l'élite de demain, au Canada, le phénomène de recul commence déjà à se faire sentir. Plusieurs entraîneurs de réputation mondiale invités au Canada depuis quelques années retourneront dans leur pays après les Jeux. Les athlètes recommenceront à se serrer la ceinture.

L'argent disponible servira plutôt à affronter le coût d'exploitation des installations olympiques.

Faudra-t-il même que quelqu'un paie pour tout ça!

## \$40 per capita par an

Le système de loterie de Loto-Québec est le meilleur au monde.

C'est du moins ce que déclarait au SOLEIL le président directeur général de la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec, M. Maurice T. Custeau, alors qu'il était interrogé au sujet du rapport de la Commission Gilbert.

Sa déclaration, M. Custeau la base sur les rapports et les statistiques faits par divers organismes internationaux, sur les loteries d'état.

D'abord, indique M. Custeau, Loto-Québec relève à 100% du hasard. De plus, comme l'a souligné le Vérificateur général du Québec, absolument aucune irrégularité n'a été relevée depuis la fondation de Loto-Québec, en 1970.

M. Custeau est confiant que les restructurations administratives proposées par la Commission d'étude sur la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec contribueront à améliorer le rendement de Loto-Québec. Cependant, il tient à souligner que le taux d'achat de Loto-Québec est de \$22,00 par an per capita au Québec. "C'est le plus haut taux au monde. Si on y ajoute la Loterie olympique, le taux passe à \$40,00 per capita par an."

Après cinq années de fonctionnement, M. Custeau estime qu'il est normal d'effectuer des changements, et que ça ne peut être que bénéfique.

Soulignant que c'est Loto-Québec, qui a pointé les problèmes, M. Custeau croit que le redécoupage des territoires, la mise en place de nouvelles structures dynamiques de rémunération des concessionnaires et l'implantation d'un système comptable normalisé permettront un meilleur contrôle au sein de Loto-Québec, ainsi qu'un meilleur service à la clientèle.

# Où ira le petit train de Charlevoix?

Par J.-Thérèse Legendre

La Commission canadienne des transports (CCT) a maintenant le sort du "petit train" Québec La Malbaie-Clermont entre les mains. Selon que le CN aura suffisamment prouvé la non-rentabilité "chronique" de ce service voyageur, ou que la population de Charlevoix aura réussi à convaincre le comité des transports par chemin de fer de la CCT que le départ de l'auto-rail nuirait considérablement au développement de la région, le petit train fera ses adieux à la région dès l'automne prochain, ou poursuivra encore au moins quelques années son petit bonhomme de chemin.

Durant l'audience qui a duré six heures à Pointe-au-Pic, le président du comité Me Guy Roberge et un commissaire M. Lafferty ont entendu plusieurs témoignages et interrogé les intervenants. Tous les aspects de la situation de ce service furent touchés.

Alors que le CN était parfaitement bien préparé à prouver chiffres en main que la population de Charlevoix se désintéressait du service de passagers et que ce dernier devenait de plus en plus déficitaire, il a cependant montré une certaine faiblesse à citer les efforts tentés par cette compagnie pour améliorer et rentabiliser ce service (et pour cause...).

De toute évidence, le CN ne s'attendait pas à une opposition aussi vive et concertée de la population de Charlevoix à l'abandon d'un service si peu utilisé. Au fur et à mesure que se déroulait l'audience, on a senti le désappointement des représentants du CN. Si bien qu'à la fin, l'avocat de la compagnie a même qualifié l'opposition de Charlevoix de "dépit" devant l'évidence de la perte de ce service. C'était vraiment vouloir ignorer les raisons présentées par la population et les municipalités pour demander le maintien du "petit train".

C'était aussi, aux dires de plusieurs personnes présentes, faire preuve d'un zèle excessif devant la CCT alors qu'il ne s'agissait en somme pour le CN, que de prouver la non-rentabilité d'un service afin d'obtenir les subventions gouvernementales.

## Service désuet

Existant depuis plus de 50 ans, le service-voyageurs du CN entre Québec et La Malbaie est aujourd'hui considéré par la grande majorité des charlevoisiens comme un service acquis en permanence qui doit être maintenu et surtout amélioré pour répondre à leurs besoins.

La population de Charlevoix qui profite de la modernisation des services qui lui sont offerts dans tous les secteurs d'activités boude évidemment un mode de transport désuet, aux services décroissants, entretenu comme un pis-aller.

Dans ses réponses au président du sous-comité de la CCT lors de l'audience de Pointe-au-Pic, le représentant du CN a convenu que la voie entre Québec et Clermont n'était plus "jeune", que les auto-rails dataient de plus de 20 ans, que rien n'avait été fait dans les gares pour inciter les gens à prendre le train (des gares ont même été fermées) et que les services aux voyageurs à certains arrêts dont à celui de Clermont, sont annulés.

Appelé par Me Roberge à expliquer par quels moyens le CN s'était préoccupé de vérifier si les services de l'auto-rail répondaient aux besoins de Charlevoix, le représentant de cette Compagnie n'a pu que produire une découpe de SOLEIL de décembre 1968 où les maires de La Malbaie et Pointe-au-Pic exprimaient leur satisfaction, non pas nécessairement sur le service du CN, mais plutôt du maintien du train de passagers à la suite d'une précédente décision de la CCT.

C'est donc dire que depuis 1968, le

CN n'a rien fait pour ajuster le petit train aux besoins changeants de la population.

## Le petit train, pourquoi?

Mais pour qui et pourquoi serait maintenu le petit train puisque très peu de personnes utilisent ce service? La question était pertinente, et le CN l'a posé à maintes occasions sous diverses formes durant l'audience de la CCT. Il est évident que si l'ensemble du service de passagers entre Québec et Clermont est maintenu dans son état actuel, il ne faut pas espérer de miracle qui multiplierait le nombre de voyageurs.

Il faudra, sans aucun doute, que bien des changements soient apportés comme par exemple faire disparaître sur cette ligne, les tarifs "bleu, blanc, rouge" qui veulent dissuader les usagers des trains de voyageurs en fin de semaine par un prix plus élevé des billets. Sur le petit train, il serait plutôt important de "persuader" les gens d'y monter, même en fin de semaine. Un horaire discuté avec la population de Charlevoix, des prix spéciaux pour l'aller-retour la même journée, des raccordements faciles vers Montréal et Chicoutimi sont parmi les améliorations qui permettraient à l'auto-rail de circuler moins vite.

Financièrement, ce service ne sera jamais rentable, mais économiquement pour Charlevoix, il peut l'être, et pour cela, l'auto-rail doit demeurer.

Après avoir assuré le maintien et l'amélioration de ce service pour la population de Charlevoix dont une partie serait privée de tout service de transport en commun s'il disparaissait, le CN devrait envisager une ouverture à la clientèle touristique ce qui pourrait peut-être réduire le déficit de ce service et aussi contribuer à relever l'économie de Charlevoix.

Les raisons pour les maintenir du "petit train" ont été apportées nombreuses à la CCT, et ont été bien comprises par le président du sous-comité Me Guy Roberge qui avait consacré les quelques jours qui ont précédé l'audience à visiter toutes les installations du CN dans Charlevoix.

Le député fédéral de Charlevoix, le Conseil économique, plusieurs municipalités dont les villes de Baie-St-Paul et La Malbaie, des organismes tels que l'AFEAS de Clermont, quelques particuliers, de même que le ministère provincial des Transports ont fait preuve d'une solidarité à toute épreuve en revendiquant auprès de la CCT la survie de l'auto-rail. Charlevoix n'a pas voulu se laisser dicter par le CN ce qui était bon ou mauvais, utile ou inutile pour son développement.

## Un autre son de cloche

Un autre son de cloche également de Charlevoix a été donné auprès de la CCT. L'association touristique de Charlevoix a affirmé préférer perdre le petit train dans sa forme actuelle, et le voir remplacer par un train touristique de fin de semaine.

Si la CCT recommandait le maintien du service actuel d'auto-rail entre Québec et La Malbaie, la partie ne serait cependant pas complètement gagnée pour autant. A quoi servirait de prolonger l'agonie du petit train si les organismes régionaux ne poursuivaient pas leur action par la suite, pour que le CN utilise ses subventions à faire des efforts soutenus pour moderniser et populariser le petit train?

Au moment où la Mission d'aménagement accorde plusieurs millions de dollars à Charlevoix pour amorcer son développement et permettre à cette sous-région de pouvoir enfin s'inscrire dans les politiques régulières des ministères, le moment serait particulièrement mal choisi pour faire disparaître un service, si mince soit-il, pour la seule raison qu'il est déficitaire.

# Loto-Québec rapporte plus aux concessionnaires qu'aux acheteurs

Par Benoît Lavoie

Il y a au Québec les "élus" de Loto-Québec, quelque 70 concessionnaires qui, choisis politiquement, ramassent annuellement pour un travail tellement facile que plusieurs ne s'en occupent même pas une somme rondelette se situant à \$50,000 minimum.

Payés directement par l'argent des contribuables qui misent sur les billets de loterie, ces concessionnaires ont droit à tous les honneurs de leur travail, et même l'ultime de garder l'anonymat.

Mais on s'est aperçu que les limites du raisonnable étaient trop souvent dépassées et que plusieurs de ces concessionnaires tiraient des revenus beaucoup trop énormes tout en étant légaux, grâce à ce don politique "désintéressé" qui leur avait été fait en 1970.

Au début de 1976, le gouvernement ordonne une enquête administrative. On a déposé la semaine dernière le résultat préliminaire de celle-ci, qui dit en substance:

— Même si les concessionnaires retirent trop de bénéfices de leur travail, même s'ils ont été choisis subjectivement et politiquement et même si leur travail laisse à désirer, il n'y a aucune raison de leur enlever leur concession.

— Changeons tout au plus leur mode d'administration et assurons-leur un revenu plus que suffisant dans les circonstances, répartissons mieux leur argent et qu'ils continuent à aller semer leur bonne nouvelle d'argent vite fait.

— Et surtout, n'allons pas révéler à tout ce monde qui les fait grassement vivre qui sont ces "bienheureux" du régime du jeu.

## Concessionnaire sans influence

Evidemment, les formes du rapport de la Commission d'étude sur la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec, le rapport Gilbert, sont différentes de ce qui précède. Ainsi, il note con-

nant le choix des concessionnaires:

"Nous ne croyons pas que l'attribution d'une concession même en fonction de critères politiques ou subjectifs, ou le fait de nommer les concessionnaires identifiés au milieu local ou régional, ait tellement influencé la mise en marché des billets de loterie, d'autant plus que le réseau de distribution de la Société a vécu deux régimes politiques différents à ce jour".

Pour aller de quelques exemples, il reste cependant que les profits des intermédiaires de Loto-Québec sont rassurants pour ces commerçants.

Ainsi, dans la région métropolitaine de Québec, on retrouve cinq concessionnaires qui réalisent annuellement des revenus bruts variant entre \$50,000 et \$250,000.

Avec un redécoupage des concessions selon les populations et le bassin géographique et avec l'établissement d'un système de commission décroissante pour les ventes jusqu'à l'obtention d'un quota annuel, les revenus bruts s'établiraient entre \$146,000 et \$152,000 pour chaque concession. Les ventes supérieures au quota seraient alors soumises à une commission croissante, devant inciter les concessionnaires à se surpasser. Notons que ces revenus bruts sont redistribués entre le concessionnaire, son ou ses agents-distributeurs et les vendeurs, sur une base de commission.

Dans la région centre-sud du Québec, soit les Cantons de l'Est et la région de Lévis, les six concessionnaires actuels retirent des revenus bruts variant entre \$55,000 et \$223,000. On projette de rétablir ces revenus entre \$123,000 et \$137,000.

Dans la région du sud-est du Québec, comprenant la Beauce et la Gaspésie, les revenus bruts de dix concessionnaires s'échelonnent entre \$35,440 à \$138,389. Les projections et l'application du rapport des commissaires stabiliseraient les re-

venus bruts entre \$98,000 et \$128,000.

## A qui le tour?

Si la publicité de Loto-Québec permet qu'un jour ce sera ton tour", elle ne s'adresse par cette phrase qu'aux possibles gagnants de la loterie.

Il serait naïf de croire que cette phrase pourrait s'appliquer à ceux qui aspirent devenir un jour concessionnaires.

Un journaliste expliquait récemment avoir fait des démarches à Loto-Québec pour obtenir une concession. Il est passé devant un secrétaire, une couple d'avocats pour finalement aboutir devant le président Maurice Custeau qui l'aurait vertement accueilli, lui conseillant en désespoir de cause de s'adresser au ministre des Finances Raymond Garneau.

Pour ne rien apprendre de plus que les concessionnaires ont été choisis au début et qu'il n'y a pas de concessions disponibles. S'il y en avait eu une, M. Custeau l'informa qu'il n'appartenait pas à Loto-Québec de déterminer qui serait l'heureux élu...

Ce journaliste ne faisait ces démarches que pour l'information... Si on lui avait accordé une concession, personne ne l'aurait su (il est probable qu'il aurait abandonné son métier...)

## Un peu plus de sérieux

Dorénavant, on y mettra plus de sérieux.

"Nous avons établi que la nature du commerce étatisé du jeu ne se prête pas au système d'attribution d'une concession par soumission publique car elle ne permettrait plus à la Société de contrôler elle-même ses politiques d'administration, de promotion, de publicité et de mise en marché pour s'assurer que ses activités et son image publique respectent ses objectifs sociaux, y incluant la lutte au crime organisé. Toutefois, afin d'éviter le favoritisme indu et minimiser les

chances d'infiltration d'éléments indésirables, la Société se doit d'établir un mécanisme et des critères de sélection pour l'attribution de ses concessions de distribution", explique le rapport.

Si une concession devenait libre à l'avenir, les intéressés devraient sur invitation de la Société préparer une offre de service assortie de leurs qualifications et de leurs réalisations passées.

Le service de commercialisation de Loto-Québec évaluerait les offres, enquêterait sur les antécédents des demandeurs et ferait rapport au conseil d'administration, qui déciderait en dernier ressort.

Les critères d'éligibilité seraient ceux demandés par la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec, ceux habituels de citoyenneté, de résidence, d'âge, de solvabilité, d'honnêteté, d'intégrité, de non conflit d'intérêts, de formation académique, de qualifications personnelles, etc.

Cette fois, le retrait d'une concession serait possible, sur la foi du rendez-vous.

Mais le plus important demeure:

"Le concessionnaire étant partie intégrante du rouage du système de distribution et rémunéré par intéressement direct, il est essentiel que la Société exige, par contrat, que le concessionnaire soit prêt à consacrer tout son temps à la bonne marche et au développement de sa concession. Il devient donc nécessaire d'exiger que son travail soit sa principale source de revenus et sa principale occupation. La Société évitera ainsi d'attribuer des concessions à des intermédiaires inutiles et non productifs qui sous-traitent leurs obligations".

En attendant, prenez donc un petit billet de mini, vous aiderez le système et peut-être contribuerez-vous à aider un ami politique quelconque, anonyme et votre tout dévoué.



# 中國人在古壁 中國人在奎北克

La question de l'acceptation de Taiwan aux Jeux olympiques a profondément troublé la communauté chinoise de Québec. La très grande majorité de ses membres est d'allégeance nationaliste et soutient le gouvernement de Formose en opposition à celui de Pékin. Mais ils préfèrent ne pas en parler avec les non-Chinois: officiellement, ils ne font pas de politique, mais du commerce. Ils doivent donc être amis avec tout le monde. Telle est l'image que les quelque 700 Chinois de Québec tentent de projeter.

par Raymond Giroux

## Les Chinois de Québec



Le Soleil, Jean Vallières

## Le travail toujours le travail...

Chung King, Kwong-Chow, Sam Lee, Sam Wong, Woo's House, et ainsi de suite: la région métropolitaine de Québec compte 24 de ces restaurants chinois qui font les délices des fins de soirées de milliers de personnes amateurs de cuisine exotique "adaptée" au goût nord-américain, comme le reconnaissent les Chinois eux-mêmes.

Ces établissements constituent la raison d'être de la majorité de la colonie chinoise de la capitale, soit environ 700 personnes originaires pour la plupart de la région de Canton, dans le sud de la Chine.

Une minorité, originaire du Nord, fait toutefois un peu bande à part et se retrouve le plus souvent entre elle ou chez un restaurateur un peu plus "intellectuel" que la moyenne.

Mais la ligne de partage est surtout, affirment-ils, linguistique: les nordistes parlent mandarin, tandis que les sudistes s'expriment dans le dialecte de Taishan, dérivé du cantonais: la langue écrite est la même pour tous, mais les idéogrammes, qui leur servent d'alphabet, se prononcent de façon totalement différente selon les régions. A l'inverse, une prononciation identique peut s'écrire différemment: les deux groupes écrivent le nom de "Québec" chacun à sa façon.

Et c'est ainsi que vous risquez d'entendre deux Chinois de Québec converser en anglais ou en français parce qu'ils ne peuvent se comprendre autrement!

Le facteur disponibilité joue aussi un rôle dans la division des Chinois en deux groupes, comme l'explique M. Jean Lu, agronome au ministère de l'Agriculture et seul spécialiste québécois en virologie des plantes: les restaurateurs sont surtout libres en début de semaine, du lundi au mercredi, alors que les établissements sont moins achalandés, tandis que les autres disposent de leurs fins de semaine pour se rencontrer.

### Il lavait les planchers

Chaque restaurateur chinois a sa propre histoire, mais toutes vont dans le même sens que celle du plus connu d'entre eux, M. Sam Wong, propriétaire d'un prospère établissement de Sainte-Foy.

Arrivé au Canada en 1960, après un séjour dans la

colonie britannique de Hong-Kong, M. Wong ne parlait ni français ni anglais, mais il avait un "cousin" (notion assez large en Chine) déjà installé à Québec. Pendant 5 ans, il lave la vaisselle dans un restaurant chinois près de l'hôtel Saint-Roch tout en apprenant l'essentiel de l'art de la cuisine. Puis en 1955, il ouvre son premier café chinois avec quelques associés, sans cesser de laver lui-même le plancher de l'établissement après la fermeture, au beau milieu de la nuit.

Comme il le raconte lui-même dans son langage québécois teinté d'un fort accent chinois, "il faut tout apprendre, c'est pas mal mêlé". Sur la même lancée, il ouvre un nouveau restaurant en 1961, puis, en 1963, c'est le Sam Wong que nous connaissons, dont il est alors le seul propriétaire.

Aujourd'hui, son restaurant compte 67 employés et 11 actionnaires, tous membres du personnel et également, tous d'origine chinoise, sauf son beau-frère québécois.

Ces Chinois ne sont pas nés restaurateurs: ils le sont devenus par la force des choses. Soeur Gertrude Laforest, qui travaille à la Mission chinoise de Québec depuis 9 ans, et qui a passé 15 ans de sa vie dans la région de Canton, explique que c'était là, pour eux, la seule façon de gagner leur vie depuis la disparition des célèbres buanderies chinoises, il y a déjà plusieurs années.

"Mais tous ces restaurateurs auraient fait faillite si les propriétaires étaient des Canadiens", ajoute-t-elle. Car toute la famille travaille, du plus jeune au plus vieux. Dans un restaurant, les adolescents se tiennent derrière la caisse. Dans un autre, ils travaillent à la cuisine. Un peu partout, la décoration est l'oeuvre des patrons ou des amis des patrons: M. Sam Wong a lui-même peinturé une partie de son intérieur, tandis que ses enfants ont fait le toit: ainsi l'argent reste dans la famille.

### Les mandarins

L'histoire des Chinois du nord diffère quelque peu, d'abord parce qu'ils sont plus instruits, leur langue étant celle de l'enseignement officiel dans les écoles de leur pays. Ceux qui sont installés à Québec occupent des emplois de professionnels au service du gouvernement provincial, quelques-uns enseignent, deux sont médecins, et ainsi de suite.

Selon Mlle Thérèse P'ang, qui vient de terminer son doctorat en lettres à l'université Laval, et qui habite à Québec depuis 8 ans, le nombre des mandarins aurait tendance à diminuer, au moins proportionnellement: il est vrai que les Chinois du sud ont plus d'enfants que ceux du nord.

En fait, la communauté chinoise de Québec ne se réunit au grand complet que pour célébrer le Nouvel An chinois, la fête du Têt, entre la fin janvier et la fin février. Autrement, chaque groupe reste de son côté.

### Les "Chinatown"

Le quartier chinois de la rue Saint-Vallier fait maintenant partie des souvenirs: tous ses résidents ont quitté les lieux sous le pic des démolisseurs et des constructeurs de cinémas et d'autoroutes. Les Chinois de Québec vivent aujourd'hui un peu partout dans les banlieues: les restaurateurs, toutefois, s'établissent le plus près possible de leur commerce, à cause de l'heure tardive de leur retour à la maison.

Il reste toutefois quelques petits "Chinatown" de 5 ou 6 familles à l'Ancienne Lorette ou à Charlesbourg, où elles mènent une vie un peu isolée des voisins francophones. M. Lu, qui n'habite pas une de ces zones, se dit totalement opposé à cette habitude, qui nuit à l'intégration des Chinois à la société québécoise.

La grande majorité des Chinois sont d'ailleurs propriétaires de leur maison: eux-mêmes ne se plaignent pas, mais Soeur Laforest affirme qu'ils ont été victimes de discrimination de la part de propriétaires canadiens-français, qui refusaient de leur louer. Ils ont réglé la question en s'organisant discrètement et sans heurts, selon la philosophie chinoise dont ils ont gardé l'essentiel.

### Les écoles anglaises

Le plus grand sujet d'inquiétude de la communauté chinoise de Québec à l'heure actuelle, est la question scolaire. Les Chinois ont toujours refusé d'aller à l'école française, affirme Soeur Laforest, même si elle a tout fait pour les y encourager: tous les services qu'elle leur a rendus n'ont pas suffi à convaincre les Chinois de participer à la souveraineté culturelle francophone.

Qu'est-ce qui pousse les Chinois vers l'école anglaise? D'abord, la plupart des parents ont appris quelques bribes d'anglais au cours de leur passage à Hong-Kong. Ensuite, ils désirent garder une langue commune avec leurs parents émigrés aux États-Unis ou dans les provinces de l'Ouest. Enfin, le nombre restreint d'écoles anglaises à Québec leur permet de regrouper leurs enfants alors que dans le système scolaire francophone, ils seraient dispersés dans les écoles de quartier.

A la sortie de St.Pat's ou du Quebec High School, toutefois, les jeunes doivent quitter la région pour poursuivre des études plus avancées, généralement à l'université McGill ou à Ottawa: ceux-là ne reviennent pas!

### La loi 22

La loi 22 touche directement la communauté chinoise de Québec. La majorité des familles utilisant la langue maternelle à la maison, les jeunes enfants doivent suivre des cours d'anglais "clandestins" pour réussir les tests d'admission. Autre solution: les parents demandent aux aînés de parler anglais à la maison pour familiariser les plus jeunes avec la langue "des affaires".

Que les Chinois choisissent une solution ou l'autre, leur vie à Québec est bouleversée. La question scolaire n'a pas encore provoqué d'exode. Les commerces retiennent la majorité des familles, qui n'aimeraient pas recommencer à zéro dans une autre ville.

Les jeunes, par contre, ont moins d'attaches à Québec, et surtout, ne désirent pas travailler dans la restauration comme leurs parents, à cause des conditions trop difficiles. Aussi, bûchent-ils à l'école: au High School, la majorité d'entre eux, affirme le directeur, sont dans la première moitié de la classe, et ceux de St.Pat's réussissent aussi bien.

Pendant ce temps, la maternelle d'accueil de la CEQ ne comptait que 5 élèves d'origine chinoise, cette année. Les autres parents, déclare Soeur Laforest, ont préféré garder leurs enfants à la maison, la Commission scolaire ne pouvant leur garantir le libre choix de l'école primaire après la maternelle française.



L'université Laval recevait cette année 5 étudiants de Chine continentale. Comme la plupart des Chinois de Québec, M. Jean Lu a eu peu de contacts avec eux, si ce n'est pour leur faire visiter les formes environnantes. Plutôt que d'entretenir des querelles politiques, les Chinois préfèrent éviter les discussions.



M. Sam Wong, à droite, croit "qu'il n'y a jamais trop de commerces". Les restaurateurs chinois ne se voient pas comme des concurrents,

mais s'entraident beaucoup, au contraire: celui qui trouve une bonne occasion prévient les autres, affirme-t-il.

# la science

## Le Bacillus thuringiensis

# Une "arme" mortelle pour la tordeuse des bourgeons

Le Dr W.A. Smirnov, chercheur en entomologie forestière et en pathologie des insectes au Centre de recherches forestières des Laurentides à Sainte-Foy est d'avis qu'un article publié dans LE SOLEIL du 12 mai dernier sous le titre "La reine a-t-elle le droit d'empoisonner ses sujets?" a ouvert une polémique sur l'utilisation des insecticides chimiques ou des insecticides biologiques contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Déjà, un de ses confrères, le Dr Blais, qui travaille depuis longtemps sur le problème de la répression chimique de la tordeuse, est entré dans cette polémique et a exprimé son point de vue sur le sujet dans un autre article publié dans notre journal le 11 juin dernier.

Nous publions aujourd'hui l'opinion du Dr W.A. Smirnov.

Afin d'éclaircir le problème sous ses différents angles, je prends la liberté d'exprimer à mon tour mon opinion surtout en ce qui concerne les recherches accomplies sur l'application de l'insecticide biologique, le *Bacillus thuringiensis* contre la tordeuse et aussi, comme le Dr Blais, à titre de chercheur en entomologie forestière et en pathologie des insectes au CRFL. Nous travaillons sur le bacille depuis plusieurs années afin de démontrer les possibilités d'utilisation opérationnelle de cet insecticide bactérien comme un moyen de lutte concurrentiellement n'importe quel insecticide chimique.

Je pense, tout d'abord, que toute polémique à propos de l'utilisation massive des insecticides chimiques et de leur impact sur notre environnement, ne peut être que purement spéculative dans l'état actuel de nos connaissances. Les partisans de l'usage aveugle et inconditionnel des insecticides chimiques confirment qu'ils ne représentent aucun danger pour l'environnement et qu'ils ne sont même pas une source quelconque de pollution. Ceux qui sont opposés à l'usage de la lutte chimique rejettent, parfois avec exagération et hystérie, l'application de tous les insecticides chimiques, les considérant comme un dan-

ger direct de cancer, d'empoisonnement, etc... Il est donc impossible dans cette situation, d'évaluer l'effet sur l'environnement des poisons chimiques qui sont dispersés contre la tordeuse dans de nombreuses formulations proposées par diverses compagnies, surtout, qu'en plus, aucune étude sérieuse et profonde n'a été réalisée en ce qui concerne leur impact à long terme ou de leur action sur la santé humaine.

Toutes discussions en cette matière, même sur des données logistiques les plus parfaites, sont nulles, dangereuses et ridicules puisqu'elles ne se basent pas sur des résultats obtenus par des expériences rigoureuses à long terme. Une routine sur le sujet s'est pourtant établie depuis quelques années. En effet, chaque année, de nombreux articles paraissent dans les journaux avant le début des traitements par insecticides chimiques contre la tordeuse et au cours de ces traitements. Ces articles tentent de convaincre les contribuables que les insecticides chimiques sont radicaux, sans danger et économiques. Toutefois, comme le *Bacillus thuringiensis* existe, ces articles mentionnent obligatoirement mais en soulignant qu'il est encore à l'état expérimental mettant en relief "diverses faiblesses"

telles que: prix élevé, inactivation par soleil, limite de son efficacité par rapport à la densité des populations de tordeuse, stabilité, difficultés de s'en procurer des quantités suffisantes et une somme de diverses choses.

Tout cela est parfois imaginaire, non fondé et un exemple frappant de la discrimination des possibilités d'utilisation opérationnelle de *B. thuringiensis*.

Devant cet état de chose, je me permets moi-même de devenir le porte-parole à propos de cet insecticide biologique, ayant commencé ce travail en appliquant une goutte de bactéries sur une branche. Depuis, nous avons réalisé de nombreuses expériences et même dispersé le *B. thuringiensis* sur 1/4 de million d'acres en 1975. La réponse est précise, claire et simple: toutes les discussions concernant l'utilisation de la méthode chimique ou de *B. thuringiensis* contre la tordeuse n'ont aucun sens puisqu'il existe une différence essentielle entre ces deux méthodes. En effet, il a été démontré d'une manière absolue et indiscutable et cela par des recherches profondes, précises et rigoureuses que le *B. thuringiensis* ne représente aucun danger pour la flore, la faune, l'environnement et l'homme. Le *Bacillus*

n'est une arme mortelle que seulement pour de nombreux lépidoptères qui sont pour la plupart des insectes défoliateurs donc des destructeurs de notre végétation. Ainsi le *Bacillus* ne représente même aucun danger pour d'autres familles d'insectes parmi lesquels se trouvent les prédateurs, les parasites, les insectes utiles, et les insectes pollinisateurs. Par ailleurs, le *B. thuringiensis* n'a aucun impact ni sur notre environnement, ni sur les poissons, ni sur les oiseaux, les reptiles, les mammifères et ni sur l'homme évidemment. Également, et c'est très important, il n'est pas une source de pollution de l'air, de la terre et de l'eau. C'est là, la qualité essentielle, inégalable, unique et exceptionnelle du *Bacillus thuringiensis* qui l'oppose diamétralement à n'importe quel insecticide chimique. Tous les autres facteurs, par exemple l'efficacité, sont d'ordre secondaire et peuvent être contrôlés par les spécialistes qui peuvent appliquer le *B. thuringiensis* contre la tordeuse à condition que l'on veuille l'utiliser. Analysons ces facteurs:

1— Coût du *Bacillus thuringiensis*: Le prix d'un gallon de ce produit dépend évidemment de sa concentration. Nous savons à l'heure actuelle qu'il est possible d'acheter du *B. thuringiensis* plus ou moins cher, à bon marché, du très concentré, du concentré ou du dilué. En outre, son prix ne sera pas du tout le même si nous en achetons pour traiter des millions d'acres. En fait, il y a maintenant toutes les données qui permettent de croire que le prix du *B. thuringiensis*, appiqué conventionnellement, ne sera pas plus élevé que celui de n'importe quel insecticide chimique. D'autre part, en ce qui concerne les quantités suffisantes du produit sur le marché, cela dépend directement de la demande.

Il y a un fait qui n'est pas souvent mentionné. C'est que pour l'application du *B. thuringiensis*, il n'est pas nécessaire d'utiliser l'huile de chauffage. Ce qui n'est pas le cas lors de l'application des insecticides chimiques qui doit hélas se faire avec de l'huile de chauffage servant de véhicule à ses produits chimiques, huile qui est déficiente en période de crise énergétique et cela en plus de son action polluante. Donc, si nous devons baisser notre thermostat et la vitesse de nos voitures pour économiser l'énergie, pourquoi ne pas considérer l'utilité de la dispersion de millions de gallons d'huile de chauffage sur nos forêts.

2— Limite d'efficacité: Elle est souvent déterminée, après traitement, par le nombre de larves de tordeuse mortes sur une branche de sapin. La limite du *B. thuringiensis* appliqué

une seule fois au cours d'une année est semblable, même lorsque les populations de tordeuse sont élevées, à celle de n'importe quel insecticide chimique appliqué 2, 3, et même 4 fois par année. Une seule application du *B. thuringiensis* au cours d'une année, donne d'excellents résultats lorsque la population de tordeuse ne dépasse pas 20 larves—18 pouces, et des résultats satisfaisants lorsqu'il y a 45 larves de tordeuse par bout de branche de 18 pouces. Mais lorsqu'il y a 150 et même 200 larves—18 pouces, ni le *B. thuringiensis* ni de multiples applications d'insecticides chimiques ne peuvent préserver du feuillage. Par ailleurs, cette tendance à appliquer 3 et même 4 fois par année les insecticides chimiques sur un même territoire est très dangereuse car le nombre de traitements peut constamment augmenter et cela rappelle la course entre la résistance des insectes aux insecticides chimiques et ces derniers. Mais cette tendance est surtout dangereuse en ce qui concerne les parasites et les prédateurs de la tordeuse. En effet, si nous les détruisons, nous pouvons créer une épidémie perpétuelle de tordeuse.

3— Temps d'application du *B. thuringiensis*: Cet insecticide bactérien doit être utilisé lorsque les nouvelles pousses sont encore présentes sur les arbres. Lorsque tout est dévoré par la tordeuse il n'est plus temps d'utiliser le *Bacillus*. Ceci est également vrai pour tous les insecticides chimiques. Il est tout à fait ridicule d'estimer la présence du feuillage quand tout est mangé avant l'application!

4— Formulations: Les problèmes de préparation, de concentration et de stabilité du *B. thuringiensis* sont des problèmes purement technologiques et doivent être résolus par les spécialistes. Le principal, je le répète, est que le *B. thuringiensis* est une arme mortelle pour la tordeuse. Mais, comme ça, que arme, il ne donnera son effet maximal que s'il est correctement appliqué. Chaque femme de ménage sait que les habits de laine doivent être protégés contre les mites (papillons). Mais elles savent aussi que ce sont les larves des mites qui causent des dégâts, c'est pourquoi elles laissent des boules de naphtaline dans une armoire agissant comme répulsif; mais si nous tentons de tuer les papillons de mites voletant dans notre chambre en lançant des boules de naphtaline, cela ne résoudra pas le problème. Cela est la même chose avec le *B. thuringiensis*. Il doit être appliqué correctement. Pour qu'il soit efficace, il faut évidemment que lorsqu'il est dispersé par avion, qu'il atteigne le feuillage et qu'il y reste collé. Les

larves de tordeuse consommeront un peu de ce feuillage sur lequel du *B. thuringiensis* adhère, seront malades et mourront et le feuillage des arbres restera intact.

Dans cette optique, jusqu'à ce jour, depuis que nous utilisons des avions de différentes marques et capacités pour disperser le *B. thuringiensis*, il est inimaginable que les systèmes d'arrosage équipant ces avions, n'aient jamais été correctement calibrés afin d'assurer une bonne dispersion de l'insecticide biologique. Nos expériences démontrèrent en effet que lorsque la dispersion aérienne est correcte et permet le dépôt de près de 50 gouttes (de suspension du bacille par cm<sup>2</sup>), les résultats des traitements sont excellents. C'est un critère qui doit être respecté ou approché. Ce ne fut pas le cas en 1975. C'était pourtant l'ultime effort pour démontrer les possibilités d'utilisation opérationnelle du *B. thuringiensis* contre la tordeuse comme n'importe quel insecticide. A cette fin, nous avons utilisé un avion transcontinental, un DC-6B, transportant à chaque voyage 14 tonnes de *B. thuringiensis*, des milliards et des milliards de bacilles. Ceci était un fait unique et sans précédent non seulement du point de vue démonstration d'usage opérationnel, mais aussi pour la réduction considérable du coût de l'acre. Que nous est-il arrivé?

C'est simple, après des estimations rigoureuses et détaillées faites en parallèle par notre équipe et par l'équipe du MTF (ministère des Terres et Forêts) Québec, il a été conclu unanimement que la calibration des systèmes de dispersion du DC-6B avait été incorrectement faite. La dispersion du *B. thuringiensis* ne pouvait être efficace. Imaginez une seconde que nous dispersions au départ 48 à 68 tonnes de suspension bactérienne-acre et qu'il n'en est tombé qu'à peine 2 à 3 onces-acre; au lieu de 50 gouttelettes par cm<sup>2</sup>, à peine 10. La situation est très claire. Si vous arrosez votre jardin, votre gazon, vos radis ou vos salades, et que l'eau n'atteigne pas le sol, appellerez-vous cela un arrosage?

Quels commentaires peuvent encore être faits à propos de l'efficacité du *B. thuringiensis* vis à vis les insecticides chimiques, si les critères essentiels et fondamentaux de dispersion ne sont pas respectés. Un seul commentaire pourtant. Malgré tout cela, malgré n'importe quelle chose, le *B. thuringiensis* va entrer dans le premier rang des moyens de lutte contre la tordeuse à cause de sa sécurité d'application et concurrencera n'importe quel insecticide chimique. Cela c'est mon point de vue personnel et il est basé sur des résultats de recherches.



La tordeuse des bourgeons est un véritable fléau pour nos forêts où les dommages se chiffrent par des millions de dollars, chaque année.

## Grande croisière de recherche au large de l'île d'Anticosti

Une quinzaine de chercheurs en océanographie de l'université du Québec à Rimouski et de l'Institut national de recherche scientifique (INRS)-Océanologie, feront une importante croisière de recherche dans la partie ouest du golfe Saint-Laurent, près de l'île d'Anticosti, du 19 au 28 juillet.

Cette mission scientifique, dirigée par le Dr Mohammed El-Sabbh, directeur de la section d'océanographie de l'université rimouskoise, est importante à plus d'un titre. Pour la première fois, les chercheurs utiliseront simultanément deux navires, le M.V. Méridia et le CSS-Dawson, prêtés par l'Institut Bedford d'océanographie, de Dartmouth (N.-E.). Cette croisière servira à plusieurs chercheurs ou équipes de chercheurs, mais s'inscrira surtout dans le cadre des travaux entrepris par l'équipe El-Sabbh et qui ont pour objet les interactions entre les processus physiques et biologiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

Diverses études ont montré qu'il existe dans cette région du golfe deux systèmes physiques: le système du courant de Gaspé et un tourbillon cyclonique à l'ouest de

l'île d'Anticosti. Ces deux systèmes entraînent une structure particulière de l'écosystème planctonique; en d'autres termes, à cause de ces deux systèmes qui sont des agents de transport de sels nutritifs, la productivité des espèces aquatiques se trouve modifiée de façon importante. Les interactions entre les phénomènes physiques et les processus biologiques dans cette zone n'ont pas été décrits jusqu'ici ou ont été mal compris.

Au cours d'études antérieures, les chercheurs rimouskois ont observé la variation saisonnière en surface du transport des sels nutritifs dans le courant de Gaspé. Ils croient que, dans ce courant, le transport en surface des sels nutritifs n'est pas assez important pour expliquer le niveau élevé de production primaire rencontré dans la moitié occidentale du golfe. A cause du tourbillon cyclonique situé à l'ouest de l'île d'Anticosti, ils croient plutôt que la production primaire est surtout provoquée par une montée verticale en surface des sels nutritifs au centre du tourbillon. Cet ensemble de questions théoriques intéressera les chercheurs pendant cette croisière.

Ces recherches ont une portée également pratique. En effet, la variation du transport des sels nutritifs entraîne une variabilité de la production primaire et secondaire (production de phytoplancton et de zooplancton), qui à son tour influence la survie des larves et finalement les pêches elles-mêmes. La connaissance du système planctonique devrait aider à prédire la variabilité annuelle des réserves de poissons et permettre une exploration rationnelle des ressources.

Dans la zone du tourbillon cyclonique, on a observé que la circulation particulière des masses d'eau entraîne des structures en essaim de phytoplancton et du matériel particulaire. Les chercheurs croient donc que ce tourbillon pourrait de la même façon agir comme réservoir et trappe de polluants, notamment dans le cas où de grandes quantités de pétrole se répandraient dans le Saint-Laurent. Une équipe dirigée par le Dr Serge-André Poulet, de l'INRS-Océanologie, s'intéresse aux conséquences de la pollution par le pétrole sur la dynamique des processus biologiques dans cette région.

## UNIVERSITÉ LAVAL

### extension de l'enseignement

LA DIRECTION DE L'EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT

## TRIMESTRE D'AUTOMNE 1976

COURS DE L'ENSEIGNEMENT REGULIER OUVERTS AUX ETUDIANTS DE L'EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES DISCIPLINES SUIVANTES:

ADMINISTRATION SCOLAIRE  
ALLEMAND (CIVILISATION ET HISTOIRE)  
ANTHROPOLOGIE  
ARCHEOLOGIE  
ARTS ET TRADITIONS  
POPULAIRES  
ARTS VISUELS  
BIOLOGIE  
BOTANIQUE  
CATECHESSE  
CHIMIE  
CHINOIS  
CINEMA  
COMMUNICATION  
COUNSELING ET ORIENTATION  
DIDACTIQUE  
DIETETIQUE  
ECONOMIQUE

EDUCATION PHYSIQUE  
HISTOIRE  
ETHNOGRAPHIE  
FORESTIERIE  
FRANÇAIS  
GENIE CHIMIQUE  
GENIE CIVIL  
GENIE MECANIQUE  
GENIE METALLURGIQUE  
GEOGRAPHIE  
GEOLOGIE  
GREC  
HISTOIRE DE L'ART  
INFORMATIQUE  
ITALIEN  
LANGUES ET LITTÉRATURE  
LANGUES MODERNES  
LATIN

LINGUISTIQUE  
MATHÉMATIQUES  
MESURE ET EVALUATION  
PEDAGOGIE  
PHILOSOPHIE  
PHOTOGRAMMETRIE  
PHYSIQUE  
PHYTOTECNIE  
PORTUGAIS  
RUSSE  
SCIENCE POLITIQUE  
SOCIOLOGIE  
SOLS  
TECHNOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT  
THEATRE  
THEOLOGIE  
TRADUCTION

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DEMANDES D'ADMISSION ET DES CHOIX DE COURS PRELIMINAIRES: LE 2 AOUT 1976.

Les personnes qui se sont inscrites à l'Extension de l'enseignement soit à l'automne 1975, soit à l'hiver ou à l'été 1976 doivent remplir la formule de choix de cours préliminaire qu'elles ont reçue par la poste avec l'annuaire.

Les nouveaux candidats doivent remplir la formule de demande d'admission à l'Extension de l'enseignement, incluse dans l'annuaire.

### RENSEIGNEMENTS ET ANNUAIRE

Pour obtenir l'annuaire ou tout autre renseignement on est prié de s'adresser à:

LA DIRECTION DE L'EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT  
Pavillon de la bibliothèque, bureau 2417  
Université Laval - Tél.: 656-3202  
Cité universitaire, Québec G1K 7P4

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à midi et 13h30 à 16h30.

QUÉBEC, CANADA

# L'adoption des tarifs négociés: la Bourse de Montréal et la CVMQ arrivent à des conclusions contradictoires

par Jacques FORGET  
du bureau du Soleil

MONTREAL — Les jours se suivent, mais ne se ressemblent pas; l'adage est bien connu. Mais il apparaît que les études financières aussi, ce dont on se doutait moins.

En moins d'une semaine d'intervalle, la Bourse de Montréal puis la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) viennent de publier chacune une étude traitant de l'impact des tarifs négociés sur l'industrie du courtage. Alors que l'étude de la Bourse, déposée auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, arrive à des conclusions nettement négatives quant à l'adoption du système au Canada, la CVMQ juge que l'adoption des tarifs négociés freinerait l'exode des transactions aux USA sur les titres inter-listés. Qui dit vrai?

## La Bourse de Montréal craint le pire

Basée sur l'expérience américaine postérieure à la mise en vigueur d'un système de taux négociés en mai '75, l'étude de la Bourse de Montréal suggère qu'il y a eu altération de la qualité du marché des valeurs américaines comparables aux titres canadiens. Cette altération s'est exprimée en prix et en volume et s'est notamment manifestée par une augmenta-

tion de la volatilité des titres, par un écart entre l'offre et la demande et enfin par une diminution de la liquidité ou profondeur du marché.

Les analystes de la Bourse suggèrent que "l'impact de tels facteurs s'accroîtrait probablement au Canada où la disponibilité des titres corporatifs sur le marché secondaire est de moitié celle du marché américain". Le financement au pays se fait surtout par investissement étranger direct.

A la lumière de son étude, "Le système des taux de commission fixes appliqué aux transactions boursières", la Bourse estime même que l'expérience actuelle contredit l'assertion voulant que l'implantation de la négociation des taux aux USA ait provoqué un glissement significatif des titres inter-inscrits canadiens vers les parquets de la Bourse de New York et de l'Amex.

L'un des aspects importants qui rentre en ligne de compte est celui de la recherche et de l'analyse financière effectuée par les courtiers. Le document de la Bourse démontre que le flottement des taux de commission entraînerait une distorsion au niveau des arguments alloués à la recherche, facteur de tension supplémentaire.

La Bourse de Montréal souligne aussi que le degré de concentration du

secteur financier canadien est beaucoup plus élevé qu'aux USA. La négociation des tarifs de courtage ne pourrait, présumément, que renforcer, perniciosement, cette tendance.

La CVMQ n'y voit qu'un frein à la glissade vers les USA.

"Les taux de courtage dans l'industrie des valeurs mobilières", l'étude que vient de produire une équipe d'analystes de la CVMQ porte sur le commerce de 50 maisons de courtage inscrites en Bourse de Montréal, dont les affaires représentaient 95,6% du volume des transactions sur le parquet.

En '75, les revenus totaux des 50 firmes se sont chiffrés à \$320 millions. De ce montant, \$139,9 millions proviennent de commissions sur transactions boursières dont \$49,1 millions sont générés par les institutions financières et \$90,8 millions par les particuliers.

## Des implications

Afin de mesurer les implications que pourrait avoir l'abolition des taux fixes sur les revenus des firmes de courtage, l'hypothèse formulée a été celle d'une diminution de 40% du taux de courtage payé par les institutions; le taux des particuliers ne subirait aucune variation. L'étude précise tou-

tefois que pareille hypothèse, appliquée en '75, n'est pas représentative du niveau des revenus moyens de l'industrie.

Quoi qu'il en soit, en '75, la négociation des taux n'aurait entraîné qu'un manque à gagner en revenus de commissions pour les 50 firmes de 14% des revenus de commission et 6% des revenus totaux.

La CVMQ admet que seul l'investisseur institutionnel bénéficierait d'un pareil système, au détriment des maisons de courtage, surtout celles spécialisées dans le secteur du service des comptes institutionnels qui verraient leurs revenus diminuer de 33%. L'investisseur individuel n'en profiterait que pour les commandes importantes; autrement, son coût en commission pourrait même augmenter.

L'étude de la CVMQ admet que la libre négociation des tarifs de courtage pourrait faire disparaître des maisons "celles qui ne seraient pas en mesure de faire face aux pressions de la concurrence disparaîtraient à plus ou moins brève échéance." Mais pour la Commission, cela n'apparaît pas un phénomène condamnable en soit. "La diminution du nombre de firmes n'est pas un phénomène récent et les regroupements ainsi que les abandons des affaires dont nous avons été

témoins durant les dernières années pourraient persister, indépendamment des taux de courtage".

Contrairement à celle de la Bourse, l'étude de la Commission juge que les recherches et analyses ne diminueraient pas en qualité ou en nombre. "Compte tenu de l'intérêt manifesté par les institutions pour la recherche produite par les courtiers, il ne semble pas que la qualité de la recherche produite par l'industrie serait de beaucoup affectée par ce changement".

## Une perte de qualité

Jugeant de la qualité du marché boursier aux USA depuis mai '75, la CVMQ contredit carrément les affirmations de la Bourse au sujet d'une perte de qualité du marché américain. "En ce qui concerne la qualité du marché, l'expérience américaine a démontré que la réduction des coûts de transactions, par le biais de l'abolition des taux de courtage fixes, n'a pas eu d'effet nocif. Notre étude comparative semble indiquer que l'issue serait la même pour le marché canadien des actions".

Alors que la Bourse pense qu'il n'y a pas eu de glissement des transactions sur les titres inter-inscrits vers les parquets américains, la CVMQ établit l'opposé. "Pour ce qui est des

titres inter-inscrits, nous avons remarqué que l'écart entre les taux de courtages canadien et américain s'est sensiblement accru depuis mai '75. De plus, le volume des transactions effectuées aux USA sur ces titres a continué d'augmenter; la valeur de ces transactions ayant atteint 51% de la valeur totale nord-américaine en mars '76. Enfin, trois autres cibles canadiennes importantes inscrivaient leurs titres aux USA en novembre '75.

L'élimination des taux de courtage fixes au Canada devrait entraîner une réduction sensible de l'écart entre les taux canadiens et américains et pourrait favoriser le rapatriement au Canada d'une partie des transactions effectuées aux USA sur les titres inter-inscrits". C'est là le principal argument de la CVMQ.

En conclusion, la Commission rappelle qu'aux USA, comme au Canada, les commissions ne constituent pas la première source de revenus des maisons de courtage. De plus, aux USA, le taux de courtage n'est pas le principal déterminant des revenus de commissions. Il ne vient qu'en quatrième position, après le volume des actions transigées, la valeur moyenne des actions transigées et la distribution des commandes en fonction de la taille.

# La souscription des obligations permet de très bien vivre

par Jacques FORGET

L'industrie autochtone du courtage mobilier vit, et très bien, de la souscription des obligations. C'est ce qui ressort de l'étude de la CVMQ sur les taux de courtage dans le commerce des valeurs mobilières.

Avec un capital de \$5,7 millions seulement, les cinq plus importantes maisons de courtage francophones (Lévesque, Beaubien Inc., René T. Leclerc, Tassé & Ass., Grenier, Ruel & Cie et Molson, Rousseau & Cie.) ont réalisé l'an dernier des bénéfices avant im-

pôts de \$3,9 millions, pour un rendement sur le capital de 68,2%. Pareille performance est inégalée à travers l'industrie.

On constate aussi que plus de la moitié du revenu de ces firmes, de même que pour les courtiers A.E. Ames & Co. et Wood Gundy Ltée, provient de souscriptions. Dans le cas des maisons francophones, on peut assumer qu'il s'agit surtout, et presque uniquement, de souscriptions obligataires. Tandis que Wood Gundy Ltée est le plus grand souscripteur d'actions au pays, A.E. Ames & Co. partici-

pe à presque tous les financements obligataires ou de placements privés. Ensemble, ces sept firmes ont fait des bénéfices avant impôts de \$15,1 millions sur un capital de \$34,4 millions.

Seules trois firmes francophones se classent parmi les vingt-six maisons, sur les cinquante membres de la Bourse de Montréal, qui tirent 50% et plus de leurs revenus des commissions sur les transactions boursières. Il s'agit de Breault, Guy, O'Brien Inc., Geoffrion, Robert & Gélinas et Gendron, Norris, Oaler Inc. Cette dernière maison, contrôlée par des Québécois,

est associée à A.E. Osler, Norris, Gendron Ltd. de Toronto.

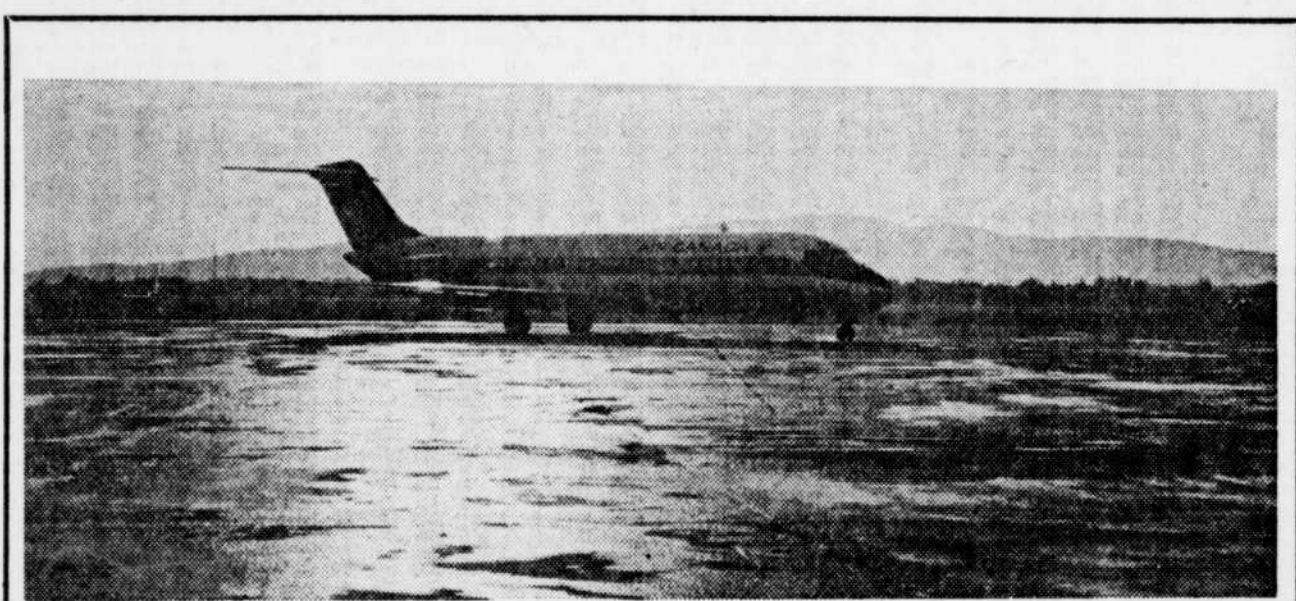
Ces maisons ont dû connaître une année très difficile, l'an dernier, puisque l'étude de la CVMQ a démontré que les sept firmes tirant au moins la moitié de leurs revenus du commerce boursier institutionnel avaient connu un rendement de 12,4%, alors que les dix maisons recevant 50% et plus de leur revenu du commerce boursier non institutionnel avaient souffert d'un rendement négatif de 4,4%. Pire, les quatre maisons propriété de résidents provinciaux n'ont obtenu qu'un rende-

ment de 3,8% sur le commerce boursier institutionnel. Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée est la plus mal en point des trois, puisqu'elle tire plus de la moitié de ses revenus avec le seul commerce de détail. Breault, Guy, O'Brien Inc., et Gendron, Norris, Osler Inc. réussissent à soutenir entre 25% et 50% de leurs commissions des institutions financières.

Il ne faut pas conclure pour autant que ces trois maisons soient en mauvaise posture, puisque l'année '75 a été la plus mauvaise année en Bourse de Montréal depuis cinq ans. Alors

qu'en '72, la valeur des transactions représentait \$2,05 milliards, en '75, les transactions ne se montaient plus qu'à \$1,384 milliard. Cette diminution de 33% de la valeur des transactions a été occasionnée par une diminution de 59% du volume.

Or, depuis le début de '76, renversement de situation, le marché boursier s'est montré très actif. Ainsi pour les six premiers mois de l'année, malgré une diminution de 5,4% du volume, la valeur des transactions sur le parquet montréalais a grimpé de 13%.



## Air Canada veut hausser ses tarifs

Devant l'augmentation énorme de ses charges, Air Canada a déposé hier auprès de la Commission canadienne des transports une demande de majoration de ses tarifs intérieurs à effet le 1er septembre.

Le transporteur national invoque, comme raison principale, l'accroissement considérable de ses dépenses aux postes carburant, taxes d'atterrissage, redevances d'usage d'aérogare et taxes de sécurité. Selon M. Claude Taylor, président d'Air Canada, ces éléments, ainsi que d'autres, feront grimper d'environ \$10 millions les dépenses du réseau intérieur de la compagnie pour la période d'avril à décembre. Il estime que les rajustements tarifaires permettront à Air Canada de récupérer quelque \$9,6 millions. Toutefois, les hausses de tarifs ne couvrent pas l'énorme manque à gagner résultant du récent conflit du transport aérien.

Selon la demande déposée, les tarifs réguliers en classe économique seraient hausses en moyenne de 4,5 pour cent, aucun parcours n'étant majoré de plus de 8 pour cent sauf Montréal-Toronto, qui continuerait à faire l'objet d'une surtaxe de \$1.

Sur cette ligne, la majoration serait de 8,5 pour cent.

Air Canada rétablit d'autre part, le 7 septembre, son tarif excursion long-courrier de 10 à 30 jours, qui est inférieur de 30 pour cent au tarif régulier de classe économique et s'applique aux parcours d'au moins 700 milles. Quant

au tarif de fin de semaine avec réduction de 30 pour cent, il restera applicable sur les lignes court-courriers.

"C'est à regret, a dit M. Taylor, que la compagnie sollicite un nouveau rajustement des tarifs intérieurs, si peu de temps après l'augmentation accordée en avril dernier. Mais comme aucune compagnie aérienne n'est en mesure d'absorber des hausses de frais d'une telle ampleur, il est inévitable que leur poids retombe sur les usagers du transport aérien."

Les rajustements proposés touchent la "prise en charge", qui augmente de \$1,07, et la taxe au mille, haussée d'environ 4,5 pour cent.

L'aller Montréal-Vancouver en économique passe de \$184 à \$192. Sur la relation Toronto-Winnipeg, le tarif passe de \$92 à \$96; sur Montréal-Toronto, il sera de \$51 au lieu de \$47 et le parcours Montréal-Moncton coûtera \$89 au lieu de \$84.

|                              | PREMIERE<br>(aller-simple) |               | ECONOMIQUE<br>(aller-simple) |               |
|------------------------------|----------------------------|---------------|------------------------------|---------------|
|                              | Tarif Actuel               | Tarif Proposé | Tarif Actuel                 | Tarif Proposé |
| <b>Provinces Atlantiques</b> |                            |               |                              |               |
| <b>Centre du Canada</b>      |                            |               |                              |               |
| Moncton-Montréal             | 84                         | 89            | 56                           | 59            |
| Saint-Jean(N.-B.)-Ottawa     | 87                         | 93            | 58                           | 62            |
| Halifax-Montréal             | 90                         | 95            | 60                           | 63            |
| Halifax-St-Jean(T.-N.)       | 95                         | 101           | 63                           | 67            |
| Fredericton-Toronto          | 107                        | 113           | 71                           | 75            |
| Halifax-Toronto              | 123                        | 129           | 82                           | 86            |
| St-Jean(N.-B.)-Toronto       | 179                        | 188           | 119                          | 125           |
| <b>Ontario-Québec</b>        |                            |               |                              |               |
| Ottawa-Montréal              | 38                         | 41            | 25                           | 27            |
| Montréal-Québec              | 45                         | 48            | 30                           | 32            |
| Toronto-Windsor              | 54                         | 57            | 36                           | 38            |
| Sudbury-Toronto              | 57                         | 62            | 38                           | 41            |
| Montréal-Val-d'Or            | 63                         | 68            | 42                           | 45            |
| Québec-Toronto               | 86                         | 90            | 57                           | 60            |
| Montréal-Sept-Îles           | 87                         | 93            | 58                           | 62            |

## M. Charbonneau présidera une commission d'enquête sur le commerce

par Michel MORIN

D'ici quelques mois une nouvelle vedette des commissions d'enquête succédera aux Pent, Cliche et Dutil. Il s'agit de M. Roger Charbonneau, ex-directeur des Hautes études commerciales de Montréal qui vient d'être choisi pour présider une commission d'enquête sur le commerce au Québec.

LE SOLEIL tient cette information de bonne source.

Par ailleurs la direction du ministère de l'Industrie et du Commerce n'a pas encore arrêté son choix sur les deux autres commissaires qui seconderont M. Charbonneau.

La création d'une telle commission d'enquête avait été annoncée pour la première fois par M. Guy St-Pierre à l'occasion d'une conférence qu'il prononçait en octobre dernier devant l'Association des détaillants en alimentation.

En gros cette commission aurait pour objectif d'étudier l'évolution et le fonctionnement du commerce au Québec.

Quelle est la place des autochtones? Quelle est l'influence du développement des centres commerciaux sur les parts de marché détenues par les indépendants? Quelles sont les conséquences pour les petites et moyennes entreprises des développements commerciaux parachutés de l'extérieur? Quelles sont les politiques d'achat des nouveaux arrivants?

Quelques chiffres suffisent à préciser les données du problème.

Sur 110 magasins à rayons établis au Québec au cours des dernières années, cinq sont de propriété québécoise. En 1961 le marché québécois était occupé à 82 pour cent par des indépendants; aujourd'hui cette proportion oscille autour des 50 pour cent. Aux centres commerciaux développés de l'extérieur se greffent de plus en plus les petites boutiques qui ne sont en fait que des postes de distribution de plus pour des groupes ayant leur siège social hors du Québec. Déjà 14 pour cent des ventes au détail au Québec sont réalisées dans les centres commerciaux.

Les déficiences statistiques constatées au niveau de l'ensemble du secteur tertiaire devraient être comblées en partie par l'action de la commission. Des études sont déjà en cours à la section commerce du ministère pour lever le voile sur l'ensemble des commerces et services, du Québec sur la participation d'un commerce au développement de l'industrie, sur la législation commerciale au Québec et ailleurs et sur le capital.

M. Charbonneau aura donc la lourde tâche de donner plus de "chair" à ces statistiques par le biais de témoignages et de recommandations au gouvernement.

Actuellement M. Roger Charbonneau occupe le poste de directeur du comité de placement et de planification aux Hautes études commerciales et dirige également le Centre d'études en administration internationale. Il est également propriétaire d'une entreprise d'importation de produits pharmaceutiques, Les Laboratoires Anglo-French Limitée.



M. Roger Charbonneau.

**Faites un investissement sûr**  
achetez lots boisés, terres avec ou sans bâtiments, idéal pour chasse et pêche  
**Tél.: 1 (418) 853-3712**  
(Témiscouata)

**MAISON MOBILE BENDIX**  
Usagée (à l'état de neuf) 12 x 40  
**STYLE CHALET EXTERIEUR**  
Avec toilette et chauffage électrique. 3 pièces, fini de luxe, IDEALE POUR BUREAU OU CHALET. Disponible pour visiter, le mardi 20 juillet à compter de 9h00 a.m., au  
**2229, Chemin des Foulons, Sillery, Qué.**  
Téléphoner avant de vous déplacer.  
**529-0908**



## ELECTION DU PRÉSIDENT



**M. OLIVIER LAPOINTE C.G.A.**  
Monsieur Olivier Lapointe, c.g.a. de Chicoutimi est le nouveau président de la Corporation Professionnelle des Comptables Généraux Licenciés du Québec, élu lors de la récente assemblée annuelle de la Corporation tenue à Trois-Rivières, Québec.  
Monsieur Lapointe est syndic en faillite et opère un cabinet privé de c.g.a. à Chicoutimi et Québec en tant qu'associé senior chez Lacroix, Lapointe, Lapointe, Poliquin & Cie.  
Les autres membres du Comité Administratif sont: Monsieur Fernand Plante, C.G.A. de Montréal, 1er vice-président; Monsieur Gilles Paré, C.G.A. de Québec, 2e vice-président; Monsieur Gérard Sinotte, C.G.A. de Trois-Rivières, président sortant; Monsieur Jean-Louis Vaillancourt, C.G.A. de Montréal; Monsieur Gabriel Savard, B.A., B.Sc., M.B.A. de Québec, désigné par l'Office des Professions représentant le public; Monsieur Serge D'Orme, M.B.A., C.G.A., directeur général.

## 34 millions d'autos en 1975

En 1975 la production mondiale d'automobiles a été inférieure de 5 millions d'unités à celle de 1973 et de 2 millions d'unités à celle de 1972 et 1974. En fait avec une production totale de 34 millions d'unités la production de 1975 a été sensiblement la même que celle réalisée par les pays producteurs en 1971. Ces statistiques ont été compilées par le Financial Council pour les 26 principaux pays producteurs responsables de 95 pour cent de la production mondiale. En 1975 la plus forte baisse a été enregistrée en Amérique du Nord soit 11.4 pour cent contre une baisse de 2.1 pour cent ailleurs dans le monde.

## NOMINATION



**M. Lester S. Heyborne**  
M. L.J. Patterson, président de la Compagnie Minière Québec Cartier vient d'annoncer à la suite de la réunion du conseil d'administration, la nomination de M. Lester S. Heyborne au poste de vice-président. M. Heyborne est à l'emploi de la compagnie minière depuis 1974 et il occupait le poste de gérant général au moment de sa nomination.

## Tricofil: campagne prolongée

A la suite d'une entente intervenue entre la société d'investissement Desjardins et la famille Grover, le paiement final pour l'achat de l'usine Tricofil a été reporté au 15 septembre. Cette semaine, une première tranche de \$200,000 était néanmoins versée aux anciens propriétaires. Cette somme représente la moitié du versement final pour l'achat de l'usine de St-Jérôme par ses ouvriers.

Jusqu'à maintenant, la campagne de financement lancée à la fin de mai a permis aux travailleurs de Tricofil d'accumuler \$205,000 et tout porte à croire que l'objectif de \$400,000 sera atteint d'ici la mi-septembre.

## GENERAL DIESEL, INC.



Monsieur Guy Gilbert, Président et Directeur Général de GENERAL DIESEL, INC. a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes: Monsieur Claude Michaud est promu à la Direction des Ventes; Monsieur Marcel Potvin, Ing., devient Directeur du service de la Technique et de l'Estimation; Monsieur Jean-Marc Gosselin est nommé Directeur de la Production et Monsieur André Dussault continue à occuper le poste de Contrôleur de la Compagnie. GENERAL DIESEL INC. est distributeur des moteurs Detroit Diesel, des transmissions automatiques Allison, des unités de réfrigération Thermo King et des moteurs IZUZU.

## C'est à Québec que l'essence est la moins chère

Dans la semaine du 5 au 11 avril, la Chambre de Commerce de la province de Québec réalisait, à la demande des Chambres de Commerce locales lors du congrès 1975, une enquête sur le prix de l'essence au Québec.

Cette enquête, menée sur la base des circonscriptions électorales du Québec (110 comtés), a occasionné 6,700 lectures auprès de 2,820 postes d'essence. Les relevés furent effectués par les cadres et professionnels de la Chambre provinciale, sauf pour les îles-de-la-Madeleine et Chibougamau.

Parmi les constatations établies par l'enquête, notons que:

— les comtés de Maskinongé, Vanier, Charlesbourg, Fabre, Taillon, Chauveau et Hull avaient les sept plus basses moyennes arithmétiques pour le prix de l'essence;

— les comtés de l'Abitibi-est, de l'Abitibi-ouest, de Bonaventure, de Duplessis, de Gaspé, de Matane et de Rouyn-Noranda avaient les sept plus hautes moyennes arithmétiques;

— la moyenne arithmétique du prix de l'essence régulière au Québec était de \$0.79.7 le gallon, alors qu'un écart de \$0.22 séparait le prix minimum du maximum;

— le prix moyen de l'essence régulière le plus bas pour une région était celui de Québec avec \$0.76.3 le gallon;

— le prix moyen de l'essence régulière le plus élevé pour une région était celui du Nord-Ouest québécois avec \$0.88.5 le gallon;

— l'écart le plus grand des moyennes arithmétiques était de \$0.12.2 le gallon pour l'essence régulière;

— les concentrations urbaines importantes favorisaient un prix moindre, cependant le cas du comté de Maskinongé s'explique par une guerre de prix qui y existe depuis longtemps;

— le comté de Westmount se trouvait au 86ième rang dans l'ordre croissant des prix pour des raisons difficiles à comprendre;

— les coûts de transport et de manutention dans les régions périphériques auxquelles s'ajoute le phénomène des guerres de prix dans les concentrations urbaines expliquent en grande partie les écarts de prix entre ces régions;

— il existe de grandes variations de prix à l'intérieur des comtés qui peuvent être expliquées:

1) en fonction de la concurrence locale; et à l'extrême, on assistera, en certaines

régions, à des guerres de prix;

2) en fonction des coûts d'opération. Si le poste opère dans un territoire où les salaires sont élevés, où les taxes d'affaires et foncières sont plus élevées qu'ailleurs, où il existe un zonage sévère, les coûts d'opération seront nécessairement plus élevés;

3) en fonction du volume d'affaires. Il est bien évident que celui qui opère un poste d'essence à faible débit, par exemple 75,000 gallons par an, devra se garder une marge de profit par gallon supérieure à celui qui vend

500,000 gallons s'il veut faire un revenu raisonnable. Par ailleurs, le détaillant ne peut monter sa marge de profit à un niveau trop élevé; la concurrence veillera alors à le ramener à des proportions plus raisonnables. Plusieurs postes toutefois ont des sources de revenus intéressantes avec leurs services de réparation et d'entretien;

4) en fonction des services offerts. Les services de mécaniciens, de remorquage, l'ouverture 24 heures par jour, le crédit, les bonis (lavages gratuits ou à bas prix, coupons d'escompte, bas ou cigarettes ou boissons gazeuses à prix

réduits) permettent une augmentation de volume, mais augmentent en général les coûts bruts d'opération;

5) en fonction du type d'opération. Les postes d'essence opérés en libre-service permettent un prix de vente au détail plus bas, l'existence de ces livres-services est reliée directement au volume potentiel de vente. En effet, une compagnie envisagera l'opération d'un poste en libre-service s'il y a un débit potentiel de l'ordre de 800,000 gallons par an, ce qui se justifie par une population d'environ 5,000 automobiles

dans le territoire. Signalons que les postes opérés en libre-service sont en général opérés par les compagnies elles-mêmes, soit directement, soit par l'entremise d'agents à commission.

## Les taxes

L'essence est taxée... horriblement, environ \$0.50 le gallon.

Il existe des taxes directes:

— \$0.19 le gallon: taxe provinciale;

— \$0.3.9 le gallon (environ) qui représente la taxe fédérale;

— \$0.10 le gallon qui est la taxe d'accise fédérale;

Il existe également toutes les taxes indirectes:

— taxes foncières, scolaires, municipales sur les installations des compagnies et sur les postes d'essence. Ceci peut représenter environ \$0.15 par gallon;

— les impôts aux gouvernements fédéral et provincial payés par les entreprises pour raffiner, distribuer et vendre leurs produits. Ceci peut représenter environ \$0.65 par gallon.

## Casavant Frères changerait de mains

Casavant Frères Limitée, qui fabrique des orgues depuis 1840, passera vraisemblablement bientôt aux mains de M. Bertin Nadeau, un fabricant de meubles de St-François du Madawaska au Nouveau-Brunswick.

Une offre sera en effet transmise prochainement à tous les détenteurs des 210,000 actions de classe "A" au prix de \$3 chacune et des 70,000 actions de classe "B" au prix de \$1.50 l'unité pour une somme totale de \$735,000.

Déjà, quelques actionnaires importants se sont dits favorables à la transaction et le conseil d'administration de Casavant recommandera dans un prochain message aux actionnaires d'accepter l'offre du président de Nadeau et Nadeau Ltée.

L'Université de Montréal est le principal actionnaire de Casavant, détenant 164 p.c. des actions totales provenant de la succession de M. Aristide Casavant, fils de l'un des deux fondateurs; parmi les autres actionnaires importants, on retrouve M. Charles Perreault, président du conseil, M. Paul Hébert, le distributeur des orgues Casavant dans le Michigan, le courtier Lévesque, Beaubien et le fonds F.I.C.

Le commerce des orgues a connu certaines difficultés ces dernières années par suite d'une diminution du nombre des églises. L'entreprise a subi une perte en 1973 et réalisé des gains assez minces en 1974 et 1975.

Selon un porte-parole de la compagnie, le carnet de commandes des orgues s'est fortement accru au cours de la dernière année; ainsi, du 1er septembre 1975 jusqu'à hier, les nouvelles commandes d'orgues de la compagnie se chiffraient par \$3,106,337, comparativement à \$1,570,562 pour la même période l'an dernier.

A côté de cette activité principale, Casavant s'est diversifié, il y a déjà plusieurs années, dans la fabrication de pièces de bois servant à l'assemblage de meubles pour différents fabricants, dont certains sont américains et y compris la firme Nadeau et Nadeau du Nouveau-Brunswick.

Sans abandonner la fabrication des orgues (Casavant termine actuellement pour une basilique de Mexico le plus gros orgue de son histoire), la compagnie continuera sa diversification et en viendra prochainement à fabriquer et à assembler des meubles entiers.

## QUEBEC AVIATION LTÉE

Associé au Tapis Rouge Aéro Services Inc.

- Vol nolisé
- Vol de brousse
- Vol spécialisé (Inventaires aériens)
- Gestion et administration d'avions.

Hangar # 2 Aéroport de l'Ancienne-Lorette  
Tél.: 872-1200

Fiducie du Québec  
le "Trust" des Caisses populaires

## Dépôts garantis

10 1/2 % Intérêt Annuel  
1 1/4 % Intérêt Semi-annuel

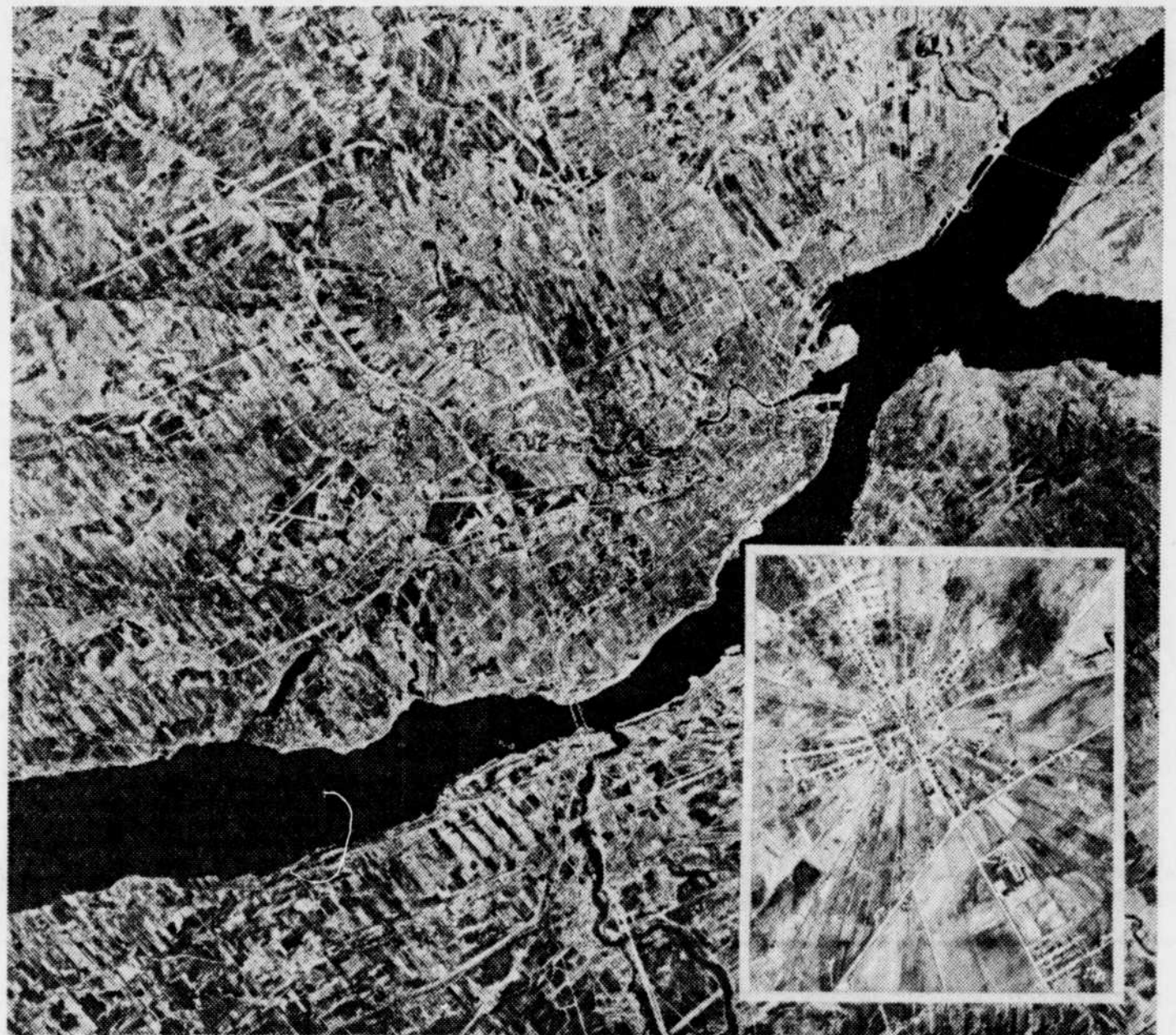
5 ans

Dépôt initial minimum \$5,000

Renseignez-vous à votre Caisse populaire ou directement à la Fiducie du Québec, au soin de:

Mlle Louise Carrier  
FIDUCIE DU QUÉBEC  
250 rue, Grande-Allée,  
Suite 805  
Québec, Qué. G1R 4M8  
Tél.: 524-4651, poste 241

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec.



## MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE — QUÉBEC ET ENVIRONS

Photographies aériennes: Juin 1976

ÉCHELLE: 1:24 000 — (2,000 pieds au pouce)

1: 192 000 — (Échantillon ci-dessus) (16,000 pieds au pouce)

Format 42 po. x 52 po.

mosaïque décorative et instructive

Document de haute qualité indispensable aux:

- arpenteurs-géomètres
- maisons de courtage
- commissions scolaires
- travaux publics
- urbanistes
- compagnies de transport
- universités
- municipalités (police-pompiers)
- kiosques de taxis
- compagnies d'assurances
- kiosques touristiques
- édifices gouvernementaux
- architectes
- ingénieurs
- constructeurs.

COÛT: \$350. incluant la taxe fédérale.

Des agrandissements ou réductions tirés de cette mosaïque seront disponibles sur demande.

Le jeu complet des photos du territoire peut vous être fourni en format de 10" x 10" au coût de \$10. la photo — minimum \$50. par commande.

Une mosaïque de la ville de Montréal et ses environs sera disponible sous peu.



AÉRO PHOTO INC.

1975 Boul. Charest ouest  
St-Foy, parc Jean Talon  
G1N 2E6

tél: 683-2231



# les Jeux olympiques



## Athlètes protégés comme des rois

par Guy DUBE

MONTREAL — Tout est prêt. Tout est en place. Les athlètes sont protégés comme des rois.

A l'exception d'un commando suicide ou d'un avion bourré d'explosifs qui s'écraserait volontairement sur le Village olympique, rien ne peut arriver aux athlètes du monde entier présentement réunis à Montréal.

"Nous avons tout prévu. Rien ne pourra nous échapper. Nous sommes confiants et tout se déroulera comme sur des roulettes."

Les deux responsables des quelque 8.000 militaires présents à la XXIIe Olympiade, le brigadier-général René Gutknecht et le colonel Jacques Painchaud, respectivement commandant de la base militaire de Valcartier et commandant de la Citadelle, semblent déterminés à assurer aux athlètes la sécurité à laquelle ils ont droit.

Accompagné de quelques représentants de la presse québécoise, le commandant Painchaud a passé en revue, à la veille de l'ouverture des Jeux, les effectifs

mis en place à tous les points névralgiques du complexe olympique.

Tantôt juchés sur les toits, tantôt à bord d'hélicoptères, tantôt dans des broussailles le long du boulevard L'Assomption, tantôt le long des clôtures métalliques, tantôt cachés, les militaires, armes aux poings ou à la ceinture, sont prêts à tout, 24 heures sur 24.

Ce sont eux qui surveillent les Israéliens, qui sont isolés aux 18e et 19e étages d'un des quatre complexes résidentiels du Village olympique.

Le 20e étage, ce sont les militaires qui l'occupent au complet. Il en est de même du toit où, carabines bien en mains, appareil-radio à la ceinture, ils arpentent dans tous les sens. De temps à autre, l'un d'eux s'immobilise et scrute l'horizon avec des lunettes d'approche.

Le commandant Painchaud sait par contre que des avions suicides ou des commandos suicides, ça existe. "On n'y peut rien", affirme-t-il.

En pénétrant dans l'enceinte du Village, les autorités militaires m'avaient volontairement "accrédité" avec une fausse carte "Sécurité-Sécurité". Quelques minutes plus tard, un agent de la Sûreté du Québec s'est approché de moi et m'a demandé, à brûle-pourpoint, en touchant la carte épinglée à ma chemise:

"Peux-tu me montrer ta badge?"

— "Heu..."

Mon "heu!" était de trop et, n'eût été des militaires qui m'accompagnaient, j'en aurais été quitte pour un interrogatoire en règle.

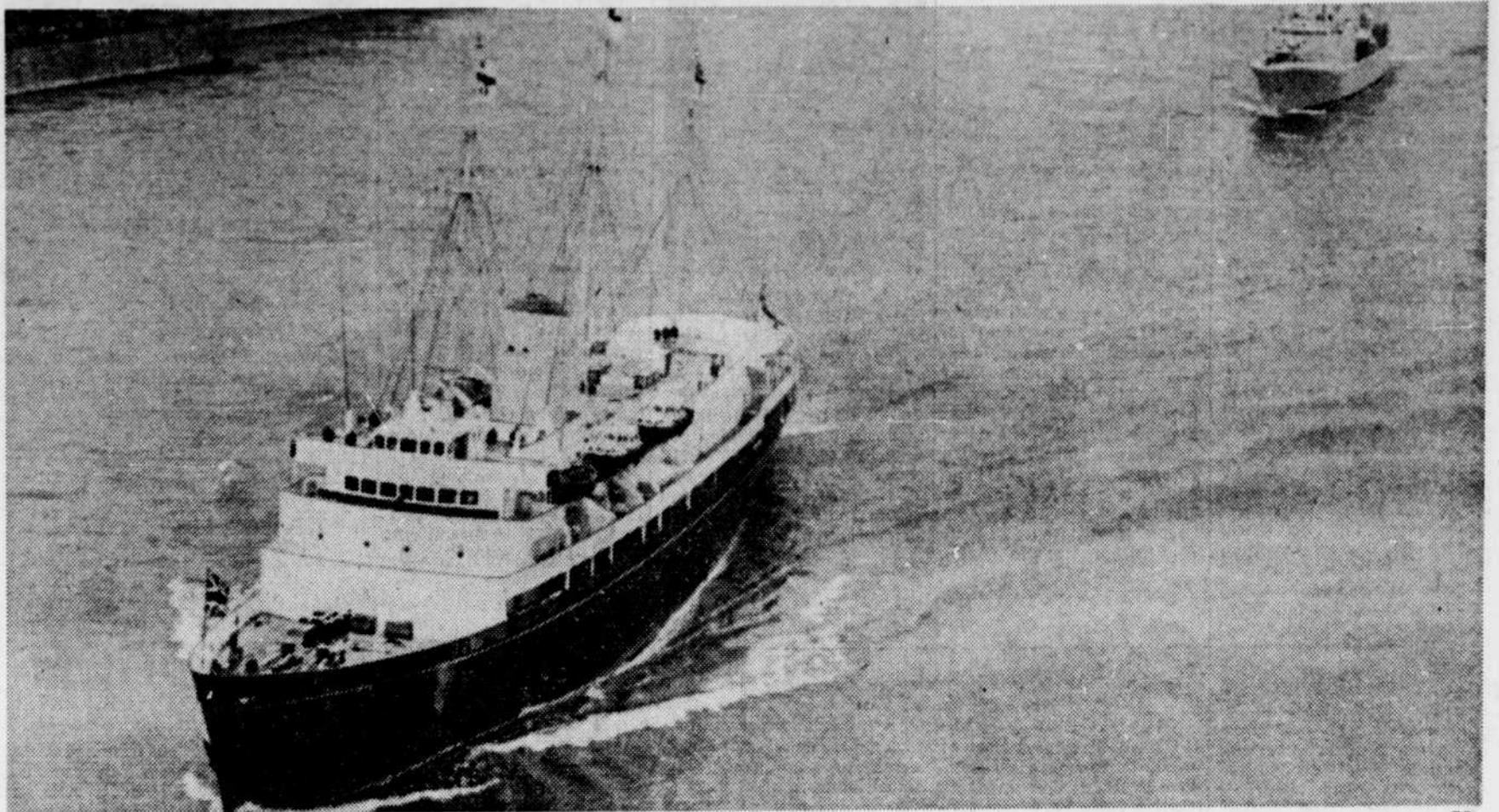
Vraiment, il faut le dire, il est impossible de passer à travers tous les points d'inspections sans être totalement en règle. "Il n'y a pas de passe-droit et il n'y en aura pas", a expliqué le colonel Painchaud.

Comme dans toute ville active, les militaires et les policiers répondent à toutes sortes de plaintes: jusqu'à maintenant, trois vols ont été enregistrés, de nombreux vols, des saisies d'armes (selon les enquêtes policières, des souvenirs que des athlètes voulaient rapporter dans leurs pays), et tout le tra-la-la habituel.

Les militaires ont également enregistré au moins trois alertes à la bombe dans des endroits précis du Village, mais chacun de ces appels s'est avéré faux après recherches.

Les centres opérationnels sont également équipés d'un système de télévisions en circuit fermé; des caméras télécommandées sont dissimulées à bien des endroits et il y a toujours des militaires ou des policiers qui surveillent les appareils.

"Bref, c'est une première dans l'histoire de l'armée et nous n'avons pas l'intention de manquer notre coup", ont précisé MM. Painchaud et Gutknecht, qui s'enorgueillissent du fait que ce sont surtout des soldats québécois qui ont été affectés à la sécurité aux Jeux olympiques, parce que la plupart d'entre eux ont l'avantage d'être bilingues.



Le yacht royal "Britannia" est entré hier matin dans le port de Montréal sous escorte d'un destroyer anglais, précédant de quelques heures l'arrivée de la souveraine.

## Arrivée discrète d'Elisabeth II

MONTREAL (PC) — La Reine Elisabeth II est arrivée hier à l'aéroport de Saint-Hubert, en banlieue sud de Montréal, en vue d'inaugurer la XXIIe Olympiade cet après-midi à Montréal.

Quelques centaines de personnes, ayant eu accès à l'aéroport militaire, ont accueilli la souveraine, qui venait de Chatam, au Nouveau-Brunswick.

Accompagnée de son époux, le prince Phillip, la reine a été accueillie à sa descente d'avion par le lieutenant-gouverneur et madame Hughes

Lapointe, le premier ministre et madame Bourassa, le maire de Montréal et Mme Drapeau, ainsi que les commandants de la Force mobile et de la base militaire, le lieutenant-général Chouinard et le colonel de Chastelain, accompagnés de leur épouse.

La reine a passé en revue un bataillon du Royal 22e régiment; la cérémonie n'a duré que quelques minutes, et le couple royal a pris place dans le cortège qui s'est ébranlé, avec une importante escorte, vers le yacht

Britannia, amarré dans le port de Montréal, au bassin Bickerdike, face aux appartements Habitat.

En soirée, la reine a offert un dîner à bord du Britannia pour les dignitaires de la province de Québec.

La Gendarmerie royale du Canada assure la sécurité de la souveraine et des hommes-grenouilles inspectent régulièrement les eaux où le Britannia est amarré.

Aujourd'hui, la reine doit signer le livre d'or de la ville de Montréal et

assister par la suite à un dîner offert par les autorités municipales au restaurant Hélène-de-Champlain.

Elle inaugure les Jeux vers 16h15, puis assiste en soirée à une réception à la Place des Arts, en présence du premier ministre et madame Trudeau.

Demain et lundi, la souveraine visitera les installations et assistera à quelques épreuves, dont une partie de football, les épreuves de natation et les compétitions de plongeon.



La surveillance militaire est évidente à maints endroits.

## Véritable promotion de l'homme (Paul VI)

par Lise LACHANCE  
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le pape Paul VI, dans un message qu'il a fait parvenir, hier, à la population canadienne et à l'ensemble des athlètes réunis dans la métropole pour la XXIIe Olympiade, se dit persuadé que les Jeux olympiques de Montréal peuvent "épanouir des valeurs humaines très appréciables pour tous les hommes" et favoriser "des relations d'estime et de paix" entre les peuples.

"Dans une civilisation qui connaît le risque d'être minée à la fois par le plaisir et la violence, les activités sportives doivent retrouver sans cesse leur idéal de véritable promotion de l'homme et de la fraternité entre tous les peuples, sans exception", poursuit le pontife.

A son avis, l'ascèse des sportifs rejoint la vertu de tempérance. La rigoureuse obligation de bien se préparer et de bien s'équiper pour les épreuves lui rappelle la vertu de prudence. Quant à l'égalité des

chances, l'arbitrage impartial, le fair play des vaincus, le triomphe contenu des vainqueurs, ils constituent, selon lui, des appels à pratiquer la vertu de justice.

"Et si ces vertus morales contribuent à la réussite de la personne humaine, comment seraient-elles sans répercussion sur la société tout entière?", demande le Pape.

### Les jeunes

Dans un second message adressé celui-ci aux jeunes, Paul VI encourage les écoliers et les étudiants canadiens à acquérir, par la pratique du sport, les qualités du véritable sportif: l'esprit d'équipe, la loyauté au jeu, la connaissance et le contrôle de soi, la persévérance dans l'effort, le goût de la réussite, le respect du partenaire et du concurrent et, par-dessus tout, l'amitié.

"Ce sont", déclare Paul VI aux jeunes Canadiens, "des qualités qui vous préparent à vivre votre vie d'adulte avec cette énergie et cet esprit d'ouverture et d'entraide, qui sont plus nécessaires que jamais."

## Aucun commentaire du COJO sur Corridart

par Lise LACHANCE  
du bureau du Soleil

MONTREAL — Quatre jours après la démolition catimini de l'exposition "Corridart" par la ville de Montréal, la victime, le Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO), se refuse encore à tout commentaire.

"Nous n'avons pris aucune décision", s'est contenté de répondre au SOLEIL, hier, le chef de presse du COJO, M. Louis Chantigny, visiblement mal à l'aise.

Chose étrange, presque tout le monde a exprimé son indignation au démantèlement de l'exposition... à l'exception du principal intéressé.

### Levée de boucliers

Le ministre des Affaires culturelles lui-même, M. Jean-Paul L'Allier, a inauguré la levée de boucliers en sommant la ville de Montréal de reconstruire immédiatement et à ses frais les montages qui, sur une distance d'environ cinq milles, illustraient l'ancienne

splendeur de la rue Sherbrooke. D'autre part, le ministre incitait le COJO à entamer des procédures judiciaires contre la ville.

Depuis, maints organismes ont opiné dans le même sens. L'Ordre des architectes du Québec considère le geste de la ville comme inacceptable et réclame la reconstruction immédiate des structures de Corridart, qui a coûté \$385,000 à la population.

La Ligue des droits de l'homme et le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) qualifient le geste de la ville "d'acte de censure politique à l'endroit de la communauté artistique".

La Confédération des loisirs du Québec dénonce ce qu'elle appelle "le vandalisme de l'administration Drapeau".

Enfin, l'Union Nationale, dans un communiqué publié hier, demande à la population de donner son appui aux artistes dont les oeuvres ont été saccagées.

### LES ENTREPRISES

# j.m. SAUCIER inc

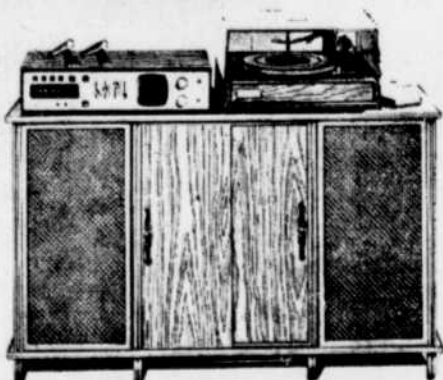
40, RUE ST-JEAN  
524-8476

DETSON  
STUDIO  
D'ENREGISTREMENT  
DE LUXE

PRIX SUGGÉRÉ

- Modèle E1000-S350-2023
- Récepteur AM-FM stéréo multiplex
- Tourne-bande 8 pistes
- Magnétophone d'enregistrement
- Deux microphones
- Deux haut-parleurs doubles cônes
- Support YT-2023 INCLUS

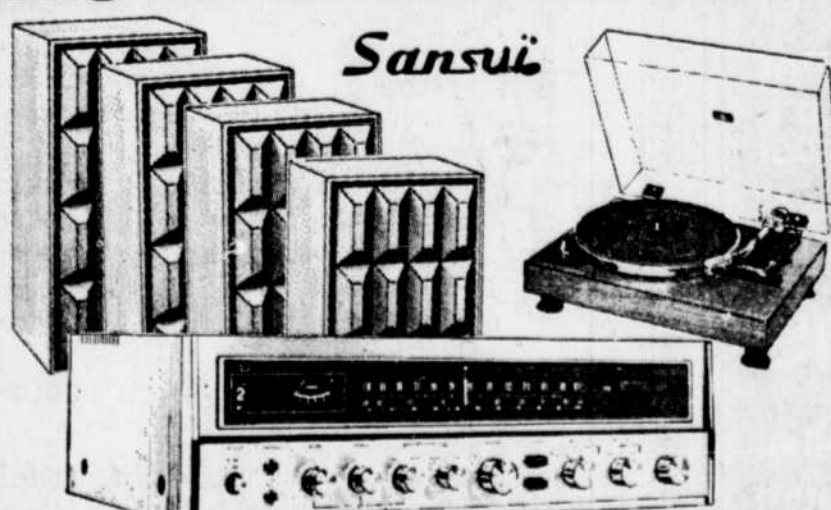
GARANTIE 1 AN



SAUCIER DE BON PRIX

\$249<sup>95</sup>

NOTRE MEILLEUR À CE PRIX  
LA TABLE TOURNANTE  
N'EST PAS INCLUSE  
DANS CE TRÈS BAS PRIX



ENSEMBLE QUADRAPHONIQUE Sansui QRX 3000

- Récepteur FM/AM-4 canaux 10 watts x 4 efficaces RMS \$669.95
- Table tournante Kenwood KP1022 \$129.95
- 4 haut-parleurs Johnsen 802 \$600.00
- Cartouche magnétique Shure 75 \$39.95
- VALEUR DE L'ENSEMBLE \$1,439.95

\$749<sup>95</sup>

ENSEMBLE STÉRÉO  
5 ANS DE GARANTIE



COMPRENANT:

- Récepteur Sansui modèle 441 de 30 watts RMS
- 2 haut-parleurs Soma SE-200
- Table tournante RC-23M avec cartouche magnétique
- 1 paire d'écouteurs stéréo No Selfix 6385

UN SAUCIER  
DE BON PRIX  
\$359<sup>95</sup>